PROPERTY OF
LIBRARY
SASK. TECH. INST.

Prince Albert National Park Provisional Master Plan

Public Hearings on Provisional Master Plans for Canada's National Parks

FC
3514
.P75
P755
1970z

80017330

Contents

FC
3514
.P75
P755
1970z

Foreword 3
Introduction 4
National Parks Act 4
National Parks Policy 4
Purpose of Prince Albert National Park 4
Summary of Proposals 5
Part I – Background 5
Regional setting 5
History 5
Present development 7
Present use 7
Natural resources 8
Climate 8
Topography and geomorphology 8
Soils 8
Vegetation 8
Mammals 9
Fish 10
Birds 10
Part II – The Land-use Plan 11
Plan objectives 11
Concept 11
Zoning 11
Purpose of zoning 11
Zoning criteria 11
Definitions and examples of land-use classes 12
Land-use classification summary 15
Part III – The Park Program 16
Resource conservation 16
Plants 16
Animals 17
Conservation and the wardens 17
Environmental protection 17
Interpretation 18
Interpretive process 18
Interpretive theme 18
Interpretation facilities 19
Interpretive literature 19
Development 19
Criteria and guidelines for development 19
Access and circulation 19
Trails and footpaths 20
Boating 20
Campground development summary 21
Visitor accommodation 21
Campgrounds 21
Guidelines for campground development 21
Campground location and capacities 21
Group camping 21
Primitive shelters 21
Future campground construction 21
Outdoor activities 21
Winter recreation 22
Park boundaries 22
Future Planning Studies 23
Bibliography 24

PROPERTY OF
LEARNING RESOURCES CENTRE
S. T. I., MOOSE JAW, SASK.

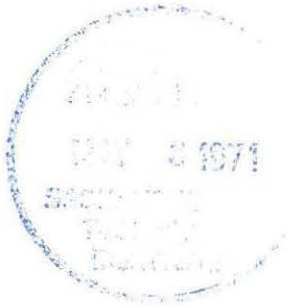

Canoeing on the Waskesiu River.

"Of the great system of public reservations set aside in our National Parks, we as Canadians may be justly proud. They are preserving for future generations typical examples of our original Canada and providing for the people of to-day vast playgrounds of unspoiled nature where wild animal and plant life is protected and where people are free to camp and fish and enjoy those healing and vitalizing influences of Nature which in our increasingly strenuous and industrialized life become more and more necessary to well-being.

The latest addition to this system is the Prince Albert National Park, which sets aside a typical example of that rich lake and woodland region lying in the northern part of the Province of Saskatchewan. Rich in historic interest and the romance of the early days of pioneer exploration and the fur trade, the new park possesses, in its chain of beautiful lakes and streams, opportunities for giving health and enjoyment to thousands while as the gateway to that vast maze of waterways stretching away to two oceans, it seems destined to become a region presenting an irresistible lure to the canoeist and lover of the wilds."

W.L. MacKenzie King,
(From Foreword to the first
Park Guide, 1928.)

The late Prime Minister MacKenzie King was the Member of Parliament for Prince Albert in 1927 when Prince Albert National Park was created by the transfer of Sturgeon River Forest Reserve land to the then Department of the Interior.)

This provisional master plan is an assessment of Prince Albert National Park in its present state and as it may appear in the future. Its purpose is to facilitate discussion and evaluation of the future preservation, development and operation of the park.

The provisional plan is the first phase in a continuing planning process. Some aspects of it may change as new information becomes available; however, it will provide the foundation for establishing detailed programs of preservation, development and activities that are the substance of day-to-day park operations. It will also indicate the need for additional research where current information and knowledge are inadequate.

A public hearing on this provisional plan is being held to stimulate reflection and comment by the people of Canada, the owners and beneficiaries of the national parks. The objective is to establish a working master plan after public opinion has been heard and considered. But even the master plan will require revision from time to time so that the park will truly reflect, at any given time, changes in philosophy and changes resulting from increased mobility and leisure. The basic reference in responding to changing conditions, however, must always be the National Parks Act, which has as its primary objective the preservation of the natural character of the landscapes and resources of the national parks.

Plans have to be kept up-to-date; yet, in order to give ample opportunity to the public to consider the contents of this plan, it was prepared several months in advance of the public hearing. It is quite possible, therefore, that between its completion and the time of the hearing, some matters which are mere speculation in this document will have been resolved while others may change under the scrutiny of continued study.

National Parks Act

The provisional master plan for Prince Albert National Park is based on the National Parks Act. The Act states the parks are "dedicated to the people of Canada for their benefit, education and enjoyment . . . and such parks shall be maintained and made use of so as to leave them unimpaired for the enjoyment of future generations."

National Parks Policy

The broad guidance of the National Parks Act was supplemented in 1964 when the Government of Canada approved the National Parks Policy. The policy provides a more detailed statement of the principles embodied in the Act and is used to guide the planning and administration of the parks.

Park policy, like park planning, needs to be dynamic to allow for flexibility in the role of national parks within a changing society. It is, however, a national policy and must be sufficiently general in scope to endure for a considerable time. It affirms that the primary objective is to preserve the natural character of the parks for the benefit of all Canadians.

Park planning, which provides the basis for conservation of natural environments, helps to direct the visitor's attention to the important features of the park. It also recognizes the wide range of visitor needs for services and movement within the park. Facilities are designed to allow the visitor to enjoy the park without impairing the natural features that attracted him in the first place.

Purpose of Prince Albert National Park

Prince Albert National Park, 1,496 square miles in area, is a representative sample of the transition area that occurs between the three ecosystems – the coniferous (boreal) forest (the first type of trees to grow on the land after the ice age); the aspen parkland and the prairie grassland, both of which came later.

The park's rolling topography and the height of land between the Churchill and Saskatchewan rivers are residual features laid down by the continental ice sheet of the Pleistocene period.

The purpose of the park is to preserve and interpret its rich variety of glacial landscapes and natural living communities. This includes significant examples of glacial deposition and geomorphology and samples of forest and plant communities with their associated native animals representative of the three biomes.

1. A land-use classification system, based on five land-use categories common to all national parks, will be introduced in Prince Albert National Park:

Class I – special areas (e.g. Lavallée Lake and its colony of breeding pelicans)

Class II – wilderness recreation areas (e.g. boreal wilderness)

Class III – natural environment areas (e.g. Crean Lake)

Class IV – general outdoor recreation areas (e.g. Lower Waskesiu Lake)

Class V – intensive-use areas (e.g. Waskesiu townsite)

2. The capacity of each zone to sustain visitor use will be established. Development of facilities will be limited to retain both natural features and the park atmosphere. Ultimately, it may be necessary to limit the number of visitors at a given time to certain parts of the park.

3. Four main activity centres will be developed – at Waskesiu, the First Narrows, Sandy Lake and Wabeno Lake.

4. Park interpretation (conducted outings, illustrated talks, interpretation centres, self-interpreting trails and on-site exhibits) will be expanded.

5. Architectural motifs in keeping with the character of the park will be used in the design of future buildings.

6. An expanded trail system will be developed for hiking, horseback riding and cycling.

7. A system of canoe routes will be established to encourage the traditional means of transportation in this area.

8. Primitive camping areas will be located to complement the trail system and canoe routes in remote areas.

9. Where road construction is necessary, routes will be carefully assessed in relation to natural resources, interpretive potential, scenic qualities and alternative means of access.

10. Studies of the park's land, plant and animal resources will be accelerated and will continue to be a vital part of the data gathering process. Such research will form the basis for resource management programs for the park.

11. Close liaison will be maintained with provincial and regional authorities to encourage development of campgrounds, visitor accomodation and related services outside the park.

Regional setting

Prince Albert National Park, an area of 1,496 square miles in central Saskatchewan, is approximately 40 miles north of the city of Prince Albert and 250 miles north of the Trans-Canada Highway.

The south and southwest sides of the park are predominantly surrounded by agricultural land. On the west, north and east sides are forested lands which have recently been made available to the Saskatchewan Pulp Co. for timber operations.

Approximately 3,500,000 people live within a 500-mile radius of the park but, due to its distance from major highways, heavy visitation has not been a serious problem to date.

Many recreational areas on provincial crown lands are within easy reach of the park and the main centres of population.

History

Prince Albert National Park was established in 1927. At first it contained an area of 1,377 square miles and was created "for the purpose of preserving in perpetuity a portion of the primitive forest and lake country of Northern Saskatchewan and to provide for the people of Saskatchewan, as well as other parts of the Dominion, a great recreational area." The reality of the park was particularly gratifying to the people of Prince Albert, for it had been conceived and promoted by citizens of that city.

Originally the park included all lands within the former Sturgeon River Forest Reserve, together with eight townships to the north containing Crean and Kingsmere Lakes and the western half of Waskesiu Lake, and a large area east of the Third Meridian, south and west of Montreal Lake.

Subsequent investigation led to the recommendation that the park be extended to the north and northwest to include several large lakes, one of which was Lavallée Lake. This addition was authorized by Order-in-Council in 1929 and increased the park's area to 1,869 square miles. In 1941 a bill was introduced in an attempt to withdraw lands surrounding the Montreal Lake Indian Reserve, as well as two small areas along the southern boundary of the park, but opposition led to abandonment of the bill. Following reconnaissance surveys of the disputed area, the proposed reduction was made by an

"Grey Owl" bottle-feeding an orphaned beaver.

amendment to the National Parks Act in 1947, leaving the park with its present area of 1,496 square miles.

Lying as it does between the Churchill and Saskatchewan rivers, the park area is associated with the historic water highways of early explorers and traders. A network of hundreds of lakes and ponds and streams provides an almost continuous waterway from the North Saskatchewan River to the Athabasca country by way of Lac Ile-à-la-Crosse, Lac La Loche and the historic Methye Portage, first crossed by Peter Pond in 1778. At the mouth of the Sturgeon River, which has its source in the park, once stood Sturgeon Fort. It is believed to have been founded by Pond in 1776 and was abandoned in 1779. In 1808 Alexander Henry noted in his journal the ruins of several old trading establishments near the mouth of the Sturgeon River.

The Hudson's Bay Company maintained a trading post on Red Deer (now Waskesiu) Lake from 1886 to 1892. This post, with Charles Garson in charge, was established as an outpost of Montreal Lake to compete with a free trader named Stevenson, whose headquarters were located on the south shore of the lake in 1887. By 1888 the company's Red Deer Lake post was considered to be an outpost of Prince Albert and, although it was not a financial success, its operation was continued in order to keep Indian furs from going further south to Prince Albert where they might be obtained by private traders. With the opening of the West to settlement, the disappearance of those early posts was inevitable and most evidence of their existence has long since been obliterated.

Recollections of the history of Prince Albert National Park would be incomplete without a reference to Archibald Belaney, better known to thousands the world over as "Grey Owl".

Born in Hastings, England, Belaney came to Canada as a youth in 1905. He lived the life of an Indian in Northern Ontario, served overseas in the First World War and later trapped for a living in Quebec. Becoming a convert to wildlife conservation about 1929, Belaney wrote numerous article under his adopted Indian

name, "Grey Owl". Many were accounts of the antics and habits of a pair of wild beaver which he had tamed.

Publication of these articles in Canada and England aroused much attention and he became a colorful and controversial figure. In 1931 Belaney was hired as a park naturalist to promote a wider interest in conservation. After a few months in Manitoba's Riding Mountain National Park he and his pet beavers were moved to a more suitable location on Ajawaan Lake in Prince Albert National Park. Here he continued his writings and assisted in the production of several wildlife films. He also undertook lecture tours in the United States and England, where he gave a performance for King George VI and Queen Elizabeth.

"Grey Owl" died in 1938 and was buried on the shore of Ajawaan Lake, close to the cabin he had occupied during his seven-year stay in the park. His pet beavers, Jelly Roll and Rawhide, were released to the wilderness and later investigation disclosed the existence of a substantial beaver population in the area surrounding the lake.

Present development

Prince Albert National Park is open year-round, but overnight facilities are only available between May and September. The principal area of development at present is the townsite of Waskesiu. (In view of its special situation in the context of the national park, the townsite has already been the subject of a separate report. It was prepared by consultants in 1965 and presented at a public hearing in 1967. The objectives of the townsite plan are still being implemented subject to a number of minor modifications.)

In addition to accommodation being available at Waskesiu, other areas providing overnight accommodation with access by car are: The Narrows (22 cabins and 60 tent sites); Sandy Lake (25 tent sites); Namekus Lake (25 tent sites); and Trappers Lake (5 tent sites). Park visitors can also make use of nine primitive campgrounds located around Kingsmere and Crean Lakes (access by boat only), or a group camping area located at South Bay on Waskesiu Lake.

Boat launching facilities are available at both the marina and the Narrows on Waskesiu Lake; also at Hanging Heart Lake, Namekus Lake, Trappers Lake, Sandy Lake, Fish Lake and Camp 1 Lake.

There are many picnic sites in the park, particularly around Waskesiu Lake. In addition to the designated areas, with a total capacity of 500 people, picnicking is enjoyed throughout the park at primitive camping areas and other points of interest. With the construction of the new Provincial Highway No. 2 north from Prince Albert, most visitors enter the park from the east into Waskesiu. Entrance to the park is also gained by the old Highway No. 2 (now No. 263) through the south gate, as well as through a number of uncontrolled entrances along the south and west boundaries. Paved roads provide access to the Narrows and to Hanging Heart Lake from Waskesiu. A recently constructed gravel road provides access to Kingsmere River as an extension of the Hanging Heart Lake road. Gravel roads also provide public access to Trappers Lake, Namekus Lake, Anglin Lake, Fish Lake and, along the south and west boundaries, as far as Nesslin Lake, to a provincial campground just outside the park.

Recreational facilities including a golf course, tennis courts and bowling greens presently exist at Waskesiu. Future planning for these facilities will be related to the townsite development plan.

Present use

During the past 20 years annual visitation to the park has increased in a fluctuating manner from about 73,000 persons in 1950 to 138,000 persons in 1969. A survey carried out in 1967 indicated that through traffic accounted for about 20 per cent of total visitation figures and true park visitors amounted to only 61 per cent of all persons entering the park. In recent years, therefore, the number of true park visitors is estimated at about 110,000 persons. The per annum rate of increase has been about 2 per cent, considerably less than for the national parks system as a whole. The reasons for this low rate of increase are, no doubt, complex, but are probably largely explained by the distance of Prince Albert National Park from the Trans-Canada Highway and from major urban centres of population.

The 1967 visitor-use survey also found that 86 per cent of park visitors were from Saskatchewan, 10 per cent from the remainder of Canada and 4 per cent from the United States. At the present time it appears that this park is providing a recreational outlet for a relatively regional market. It is, however, one of the objectives of this plan to re-emphasize certain natural aspects of the park in order to make park visitation a more meaningful experience for visitors and to encourage them to stay for longer periods than at present.

The local nature of visitation results in a strong tendency to week-end peaking of use, with 45 per cent of all visits being made on Saturdays or Sundays. Of the two days, Saturdays are generally the busiest for campground and other facility use, with the result that it is most difficult to plan for and serve with maximum efficiency and minimum cost.

Use of campgrounds is generally well below capacity, except in the Waskesiu trailer area, which is fully-serviced.

The Waskesiu tenting area, within the townsite, is poorly designed and use rarely exceeds 75 per cent of capacity. It has been in continuous operation since 1930 and is showing serious signs of deterioration. The new Beaver Glen campground, containing 214 sites, rarely exceeds 50 per cent of capacity and it is felt that it will be quite adequate to meet demands for the foreseeable future – even with the closing of the Waskesiu tenting area. The Narrows campground is quite well used with capacity reached on weekends once or twice a year.

During 1969 slightly more than 1,000 people used the nine primitive camping areas around Kingsmere and Crean Lakes. This represents about one per cent of the total camper days recorded in the park.

The 1967 survey further indicated that the most sought out activities of the park are relaxing, swimming, sight-seeing, fishing and boating. Undoubtedly such uses reflect, to a certain extent, the type of facilities that are available and that have been encouraged in the past. This should not, however, necessarily be a rigid guide to the uses that will be emphasized in the future.

During the 1970 visitor season, 12,200 persons visited the interpretation centre; 2,100 participated in conducted outings, including walks and car caravans; and 5,900 attended evening slide-talk presentations. The new outdoor theatre at Beaver Glen campground was in operation for the first time during the 1970 season.

Natural resources

Climate

Prince Albert National Park lies just within the sub-Arctic climatic region, which the Atlas of Canada describes as having "cool, short summers, with only one to three months with a mean temperature above 50 degrees F."

The park's peripheral location, with respect to the southern limit of this climatic region, enhances its environment by offering a significant yet pleasant change for visitors from other climatic regions.

July temperatures average 67 degrees F. In January they average −15 degrees F., while the mean annual temperature is 33 degrees F.

Lying as it does within one of the drier forested areas of the world, the park receives a mean annual precipitation of 18 inches, most of which falls during the growing season (165 days). There is a mean annual snowfall of 45 inches. Periodic droughts give rise to hazardous forest fire conditions within the park at those times.

Topography and geomorphology

The park lands are generally undulating, with an average elevation of about 1,800 feet above sea level. These undulations are very slight in the southwest and northeast corners and are greatest around Delworth Hill. This area, just south of Waskesiu Lake, is the highest point in the park and affords a magnificent view over Shady Lake and the Beartrap Creek area. To the north of the lake, waters flow to the Churchill River system; to the south they flow to the North Saskatchewan River.

The landscape of the park has been formed since the last glacial recession. During the Cretaceous period, some 100 million years ago, shales, calcareous shales and limestones were deposited in shallow seas forming the bedrock. Little of that bedrock is now exposed, however. It is buried beneath thick deposits of glacial till left by the glaciers when they receded from the area 10,000 years or so ago. The rolling hills and ridges and the many lakes, ponds, streams and bogs in the park today are the legacy of that glacial recession.

In general, these glacial sediments have been relatively stable as witnessed by the existing pattern of drainage with wide stream valleys and meandering streams. However, where finer surface sediments have been cut by roads or game trails they have been subject to immediate erosion.

Lakes, streams, sloughs and bogs constitute the park's water resource. Their differing characteristics present a representative cross-section of the water resources of this region of Canada and provide a variety of natural environments. Two major watersheds are involved, each differing significantly from the other. The northern half lies within the Churchill River watershed and is characterized by a few large lakes, numerous smaller but relatively deep lakes, and several bogs and streams. The southern half of the park, part of the North Saskatchewan River watershed, is characterized by many small sloughs, some of them slightly alkaline, a few small lakes, and two meandering streams.

The differing character of these two watersheds has led to the northern half of the park being developed for such recreational uses as boating, swimming and fishing.

Soils

The two main soil groups found in the park are the grey wooded soils and the degraded black soils.

The grey wooded soils are formed through podzolization; a process which reaches its optimum development in a cool, moist climate with a natural vegetation of coniferous forest. Because of the relatively low rainfall of the forest area the podzolization process is not as intense as in more humid areas in Eastern Canada. Most of the geologic parent materials have a high lime content, so that the soil is neutral to slightly alkaline in reaction. For this reason the grey wooded soils are generally superior to the true podzols in natural fertility.

The degraded black soils were originally developed as grassland soils and have subsequently been invaded by trees, when the process of podzolization became operative. The fertility rating for these is higher than for grey wooded soils. In the southern areas the two soil types are in close association depending on the relief and drainage, with many areas being transitional.

The type of soil found in any area has a profound effect on the type and quality of the vegetation of the area. White spruce is best suited to the loamy till plains, while tamarack and willows are found on the wetter sites. Jack pine is the dominant species growing on sandy soils, while black spruce prefers the heavy clays.

Vegetation

In "Forest Regions of Canada" (1959), J.S. Rowe places the park in the mixed wood section of the boreal forest. The characteristic forest association of the well-drained upland is a mixture in varying proportions of aspen and balsam poplar, white birch, white spruce and balsam fir, the last two species being especially prominent in old stands.

This mixed wood forest is often the result of forest fires and early logging. The aspen is the first to become re-established after a disturbance, followed by varying proportions of spruce which form the understory. The spruce proportion becomes predominant over the long-term due to its longer life and shade tolerance. The mixed wood formation is not a climax forest and will therefore have a complement of balsam fir and lesser amounts of hardwood.

The aspen-dominated mixed forest contains a wide variety of plants in the understory. Among the more abundant medium shrubs are the mooseberry, Saskatatoon berry, red osier dogwood, red rasberry and, in drier areas, hazel and buffalo-berry. The lower shrubs commonly include the prickly rose, currants, honeysuckle and snowberry. Twin-flower, bunchberry, strawberry, horsetail, and wintergreen are among the many low herb species.

The floor of the spruce-dominated mixed wood forest is characterized by the presence of mosses. Among the more successful and persistent shrubs rooted in the moss cover are alder, mooseberry and prickly rose. The most extensive colonies of dwarf shrubs and low herbs are dominated by bunchberry, twin-flower, horsetail, wintergreen, wild lily-of-the-valley, cowberry and northern comandra.

Much of the southwest portion of the park is characterized by stands of aspen and balsam poplar and open grasslands. The area of grasslands, however, is diminishing as the aspen regenerates readily in areas of no-shade. Surveys have shown that only 25 per cent of grasslands present in 1947 were still identifiable as grasslands in 1962. Rough fescue exceeds 40 per cent of total plant cover in all the grassland region. Species composition in the grasslands regions varies with soil texture, slope, exposure, soil moisture, proximity to aspen stands and, probably, a variety of other factors. The grasslands contain a variety of

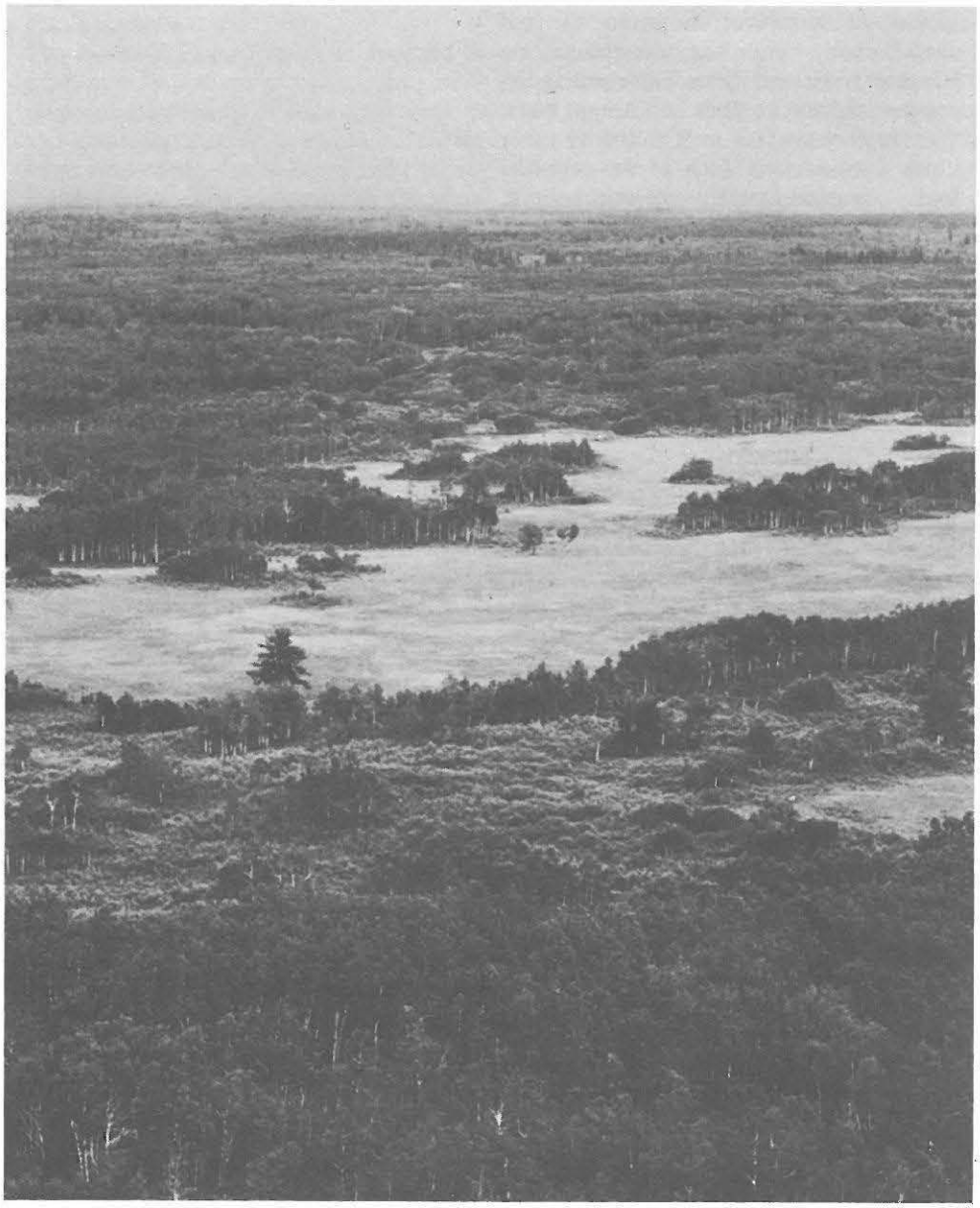

Scattered grasslands appear throughout the aspen forest.

herbs including northern bedstraw, meadow rue, yarrow, American vetch, various asters, goldenrod and prairie sage. Birch, aspen and willow are common, mainly around the periphery of the grasslands. Prickly rose, Saskatoon berry and western snowberry are scattered throughout the drier grassland area.

Mammals

Seventy-seven species of mammals are listed for Saskatchewan and, of these, at least 47 are known to occur in Prince Albert National Park. Because of the park's generally dense vegetative cover and the secretive habits of some mammals, many of the species are not readily observed.

Six different species of hoofed mammals occur in the park. Of these moose have the widest distribution being found throughout the park. Latest census figures (1968) resulted in population estimates of one moose per square mile. Although this species is widely distributed, local concentrations exist where favourable habitat occurs such as the burned-over areas (northern sections of the park), the moist areas with heavy willow growth (northwest corner of the park) and the favourable aquatic feeding localities (central portion of the park). Shrubs and small trees are heavily browsed in such places.

Wapiti and white-tailed deer are common in the aspen-dominated and grassland areas of the southern section of the park. White-tailed deer have only recently extended their range into the park with the first sighting being reported in 1926. Mule deer frequent the central and northern areas.

Wapiti are grazers and periodically herds leave the park and damage crops in adjoining agricultural areas. Such seasonal movements and emigration are common phenomena amongst mammals and, whenever possible, should not be hindered. Many Saskatchewan hunters and trappers take advantage of this movement out of the park into provincial areas to harvest game and fur-bearing mammals according to provincial regulations.

Small bands of woodland caribou are known to frequent the coniferous forest areas in the central and northern portions of the park. Little is known about the status of this species at the present time, but studies will be carried out in the near future. With increased lumbering activities outside the park in provincial areas, the park's mature forest will undoubtedly be increasingly more important in the preservation of this species.

A small herd of bison are maintained in paddocks within the park. Recently, though, a few free roaming bison have been sighted along the Amyot Lake meadows and in rough fescue prairies. These were originally released by provincial authorities in an area northeast of the park.

Timber wolves are another important component of the park's fauna. The population in 1970 was estimated at a minimum of 40 animals. Wolves travel widely and frequently cross park boundaries where they become vulnerable to provincial predator control programs.

Black bear are common and there are several unconfirmed reports of cougar in the park.

The lynx population fluctuates with the varying hare cycle. Varying hare populations reached a peak in 1970 and a crash in the population is anticipated in 1971. Similarly other predators such as coyote, fox, badgers, skunks, fisher, mink, marten, ermine and otters fluctuate in numbers with availability of prey populations. The

river otter is a rare fur-bearing animal. Heavy sport fishing pressures on the park's small lakes are deterimental to this species. Mink, too, are common and are often seen along the shores of the larger lakes.

Wolverine are not resident in the park, but stragglers from northern regions have been reported in the past. Badgers, persecuted in areas adjacent to the park, seek suitable refuge along the hillsides of the Sturgeon River and the grassland areas in the southwestern portion of the park. Other mammals restricted to the grassland areas are pocket gophers, Richardson's and thirteen-lined ground squirrels. Franklin's ground squirrels are uncommon but have a wider distribution than the other two ground species. Procupine are distributed in the wooded areas of the park.

Beaver are found throughout the park. The damming of creeks by this species has a significant effect on the fauna and flora in areas surrounding water bodies. Woodchunks, porcupine, muskrats, flying squirrels, red-squirrels, least chipmunks, together with four species of shrews, four species of bats and seven species of small rodents complete the mammal list for the park. There is a paucity of information on the abundance, distribution and status of the smaller mammals.

Fish

Prince Albert National Park has long been noted for its excellent fishing opportunities. Over the years various fisheries programs have introduced fish and have also stocked lakes. Common game fish found in the park's lakes include lake trout, walleye, pike, yellow perch, whitefish and cisco.

Birds

With the meeting of three contrasting ecological areas–boreal forest, aspen parkland and grasslands – in Prince Albert National Park, the bird population, particularly in summer, is extremely varied. Many interesting species of birds are drawn as well from eastern and western North America, particularly during migrations, because the park lies directly in the path of the central migratory flyway. In all, more than 175 species have been recorded in the park.

Extensive breeding conditions for waterfowl do not exist within Prince Albert National Park like in the pothole country of the open prairies to the south. Several species of waterfowl, however, do find satisfactory breeding conditions on Hanging Heart and Crean lakes and in the marshes around Lavallée and Amyot lakes. The larger lakes are well suited to other kinds of waterfowl such as the common loon, common merganser, white pelican, double-crested cormorant, common tern, grebes and gulls. The common golden-eye is also plentiful in some areas.

In the northern portion of the park the most common birds include the spruce grouse, pileated woodpecker, black-backed and northern three-toed woodpeckers, gray jay, common raven, boreal chickadee, hermit and Swainson's thrushes, Cape May, myrtle and blackpool warblers, and white-throated and Lincoln's sparrows. The intrusion of aspen grove-grassland conditions in the southern part of the park accounts for the presence of several interesting species such as the black-billed magpie, clay-coloured sparrow and the greater prairie chicken. Other species common to this area are the catbird, cedar waxwing, red-eyed and warbling vireos, yellow warbler, Baltimore oriole, vesper sparrow and great blue heron.

The birds of prey resident in the park are the red-tailed hawk, bald eagle, pigeon hawk, and great horned and great grey owls.

Plan objectives

The National Parks System is designed to represent the full range of Canadian landscapes and associated physiographic regions and ecological environments. In preserving these landscapes, the National and Historic Parks Branch has a responsibility for interpreting the features and for providing compatible activities for the park visitor. Planning objectives can be summarized as follows:

1. To ensure the protection and preservation of key features and representative park areas and features for future generations.
2. To ensure, through a zoning and development plan, that the character of each national park is maintained.
3. To provide a basis for the management and operations of the parks.
4. To provide the facilities necessary to stimulate a program for visitor enjoyment of the natural attractiveness of the park.
5. To provide the necessary facilities such as campgrounds, picnic areas, roads and trails to enhance visitor stay in the park.

Concept

The overall concept for Prince Albert National Park is to provide a natural wildland park with activity centres located to permit the visitor adequate access to the park's three major biomes – the boreal forest, the aspen parkland and the scattered southern grasslands.

The plan provides for the main recreation areas to be located close to the major roadways of the park at Waskesiu, the Narrows and Sandy Lake. A fourth centre would be located at Wabeno Lake, if that area is included within the park as a result of proposed boundary changes. Access would be provided from the new Saskatchewan Pulp Company road which branches northwest from Highway No. 2.

In view of the many purely recreational centres provided across the three Prairie Provinces (such as at Emma Lake, Lac La Ronge, Anglin Lake and Nesslin Lake, to name but a few in Saskatchewan), it is considered highly appropriate within the context of the National Parks Act, that large areas in each of the major biomes of Prince Albert National Park be retained for wilderness travel and experience. These will be:

1. "The Boreal Wilderness" in the north of the park, including a "Grey Owl wilderness canoe area" encompassing Kingsmere Lake and a chain of smaller lakes and creeks to the west. The Lavallée Lake pelican colony designated as a special area will also be protected within this wilderness.
2. "The Aspen Wilderness" encompassing a large portion of the southern half of the park, including numerous small lakes and sloughs and the headwaters of many creeks and rivers.
3. "The Grassland Wilderness" in the southwest corner of the park includes a number of grassland tracts and is a small area of special significance.

Roads will lead to the edge of these wilderness areas to allow visitors initial access to trails and canoe routes. The historic significance of Grey Owl's cabin is being recognized by the inclusion of Ajawaan Lake in a special area and, in order to encourage access to this area by canoe, Kingsmere Lake is to be included in the wilderness zone. In view of the size of the lake, however, it is also proposed to operate a tour boat in the form of a "canoe ferry". This will enable hikers and canoeists to be dropped off at the primitive camping areas and will also provide a means of access to Grey Owl's cabin for those people who could otherwise be unable to get there.

Zoning

In the national parks the space requirements of development and preservation compete for the same resource – the natural landscape. The zoning plan, therefore, is the means by which different areas are allocated to specific uses. Five basic land-use classes have been established: Class I – special areas; Class II – wilderness recreation areas; Class III – natural environment areas; Class IV – general outdoor recreation areas; and Class V – intensive-use areas. The allocation of these land-use classes within Prince Albert National Park is illustrated by Map 2.

Purpose of zoning

The purpose of zoning is to define land areas which have characteristics requiring specific management. For example, management methods applied to Waskesiu visitor services centre (Class V) and to the wilderness recreation areas (Class II) differ considerably from each other. Waskesiu caters to a heavy influx of visitors interested in a variety of outdoor activities. As a result, a wildland environment is not retained.

In wilderness recreation areas, the objective is to provide activities such as canoeing, fishing and hiking. Access will only be available by trail and canoe.

As more information is obtained about the effects of visitors on plant and animal communities, land-use allocations can be refined and management practices improved for wildlife, forest and ground cover.

Zoning criteria

The following criteria have been used to allocate specific areas to a particular land-use class:

1. The foundation of the classification system is the identification of the natural and cultural features of the park, their locations, size and quality.
2. Topographic or hydrographic boundaries are used for all special areas and the majority of wilderness recreation areas (Class I and II).
3. Natural environment areas (Class III) are designated to provide a visual background to access routes and recreation areas.
4. General outdoor recreation areas (Class IV) include land required for the construction of campgrounds and other facilities.
5. The intensive-use area (Class V) includes land required for the continued development of the Waskesiu visitor services centre.
6. Present development or lack of development as illustrated on Map 1 is considered in classifying each part of the park.
7. Future developments and transportation patterns will be regulated to preclude conflicts in land-use.
8. Road, trail and canoe access to highly protected lands (Class I and II) may be routed through areas of a lesser degree of protection. However, access to Class III and IV areas will not be permitted through Class I or II lands.

Definitions and examples of land-use classes

Class I, Special areas: (54.0 sq. miles, 3.6 per cent of the park)
Special areas are those having unique or otherwise valuable qualities worthy of preservation and protection. They are of two general types: special ecological areas and areas with special historical or cultural features.

Ecological areas may contain major plant types, entire watersheds, animal habitats or research areas. Management and use will be directed with a minimum of interference to life cycles of plant and animal communities. Management may be restricted to the prevention of a natural disaster or of an unacceptable hazard which would seriously impair the features of the zone. Vehicles will not be permitted in these areas and, in certain sections, there will be no trail access. Where trails are provided uses may be limited to nature observation and interpretation or hiking trips in daylight hours. In some large areas overnight stops at primitive camping areas may be permitted.

Historical or cultural features are those which have played a significant role in some aspect of human history or culture. Unlike special ecological areas, suitable means of access will be provided to historical or cultural areas to encourage visitation.

Not all Class I areas have been identified yet. However, three areas comprising 54 square miles have so far been designated. One is at the north end of the park around Lavallée Lake and includes the second largest breeding colony of white pelicans in Canada. (The largest colony is at Primrose Lake near the Saskatchewan-Alberta border.) These birds require an area undisturbed by man, therefore entry will not be allowed except by special permit. Strictly controlled observation through binoculars from the shores of Lavallée Lake may be permitted in the future as part of the interpretation program. As a further measure to ensure complete protection of this breeding colony, an extension of the park to include the north boundary of Lavallée Lake is the highest priority item in current boundary discussions between the department and the province.

The area between the Sturgeon River and Rabbit Creek at the southwest corner of the park contains a number of good examples of upland prairie. Its inclusion as an area for research under the International Biological Programme necessitates the special protection afforded by a Class I zone and it is hoped that a boundary adjustment will permit an extension of the park to the south as far as the confluence of the Sturgeon River and Rabbit Creek to include it.

Studies by the Canadian Wildlife Service have shown concentrations of wolves in the Moose Creek area. The relationship between these concentrations and wolf denning areas is still not fully understood; however, it is felt that this feature is worthy of the protection afforded by Class I zoning. It is, therefore, the third area within Prince Albert Park to so far be identified as a special area.

The wolf has suffered severe losses of numbers and habitat throughout the Canadian West, hence the wolf population within the park is an important part of the environment. Conducted outings to hear wolves howling may become part of an expanded interpretive program. If further studies identify additional wolf rendezvous areas within the park they may be re-zoned as Class I.

In order to make historical or cultural features within the park available for public viewing, transportation may be provided in certain instances where such features would otherwise be difficult to reach. Grey Owl's cabin on Ajawaan Lake, which is to be restored as a cultural feature, is one such site. There will be three means of access to it – by canoe, the historical means of transport in that area; by tour boat across Kingsmere Lake for people wishing to visit the cabin but who do not have either the inclination or the capability to canoe; and, thirdly, by hiking trail around the east side of Kingsmere Lake. In order to achieve these objectives Ajawaan Lake is to be included in a Class I zone and power boating, with the exception of the tour boat, will no longer be permitted on Kingsmere Lake.

It is recognized that there may be certain features of the park not yet fully

Breeding colony of white pelicans on north shore of Lavallée Lake.

"Grey Owl's" cabin at Ajawaan Lake.

Waskesiu Beach – Class V Zone.

understood in terms of their uniqueness. As additional studies are carried out, new areas may be assigned Class I status. These might include particularly outstanding samples of the park's geomorphology and forest types.

Class II, Wilderness recreation areas (1,136.1 sq. miles, 76.0 per cent of the park)

In Class II areas the primary purpose is preservation of a wilderness recreation environment. Hiking trails, canoe routes, primitive campgrounds and wildlife habitat are typical features. This class takes in the largest portion of the park and for purposes of description can be divided into two main areas:

1. The Aspen Wilderness – the many small lakes and the height of land in the southern section of the park.

2. The Boreal Wilderness – the northern half of the park with larger lakes connected by possible canoe routes. Kingsmere Lake, with its wilderness atmosphere, could be the starting off point for a possible circular canoe route, which would, among other things, provide access to Grey Owl's cabin on Ajawaan Lake.

It is proposed that the area west of Kingsmere Lake be designated "The Grey Owl Wilderness Canoe Area". Since 1927 when the park was first opened this area has been used for canoeing, but in recent years participation in this activity has waned and the portages have become overgrown. Considerable work will be needed in this area to re-establish canoe routes and open up suitable portages.

A second major canoe route exists between Tourist Lake and the park's eastern boundary, using the MacLennan River.

The department will prepare a canoeist's guide to the park and surrounding areas to encourage this means of travel.

Class III, Natural environment areas (250.0 sq. miles, 16.7 per cent of the park)
The concept of a wilderness threshold best describes these areas. They serve as buffers between wild areas and more developed areas, form a natural backdrop to many features and are essential to the preservation of the wildland character of the park. Class III lands are, in many ways, the most complex to define. Some portions may be regarded as a land bank. As knowledge increases, some areas may be reclassified as Class I or Class II. It is unlikely they will be reclassified as Class IV areas. Uses such as fishing, hiking and primitive camping will be permitted as in Class II lands, but at higher rates of intensity. Class III lands may also include internal park access roads, roadside exhibits, interpretation centres, interpretive trails and picnic sites.

This zone includes Crean Lake, Hanging Heart Lake, a portion of upper Waskesiu Lake along Highway 264, as well as a section in the southeast corner of the park.

Class IV – General outdoor recreation areas (50.7 sq. miles, 3.4 per cent of the park)
These areas define the limits within which existing and potential facilities will be developed. They include major highway corridors, campgrounds and other outdoor activity areas.

Examples include the proposed circular drive around lower Waskesiu Lake, the three proposed activity centres at the Narrows, Sandy Lake and Wabeno Lake, and Sturgeon River Crossing area headquarters.

Class V – Intensive-use area (5.2 sq. miles, 0.3 per cent of the park)
In view of the park's long distance from centres of population, the townsite of Waskesiu developed over the years to meet the need for visitor facilities. Some of the developments, however, are not suited to a national park and alternative sites are available for their relocation in the many recreation areas within the surrounding region. Proposals for the development of Waskesiu as a visitor services centre oriented to the national park have already been the subject of a consultant's report prepared in 1965. The majority of the report's proposals are now in the process of being carried out. Updating of the plan will continue as alterations are deemed necessary in the light of changing circumstances.

Land-use classification summary

Class		Area in square miles	Percentage of park area	Examples
I	Special	54.0	3.6	Lavallée Lake
II	Wilderness recreation	1136.1	76.0	Grey Owl Wilderness Canoe Area
III	Natural environment	250.0	16.7	Sandy Lake
IV	General outdoor recreation	50.7	3.4	Lower Waskesiu Lake
V	Intensive-use	5.2	0.3	Waskesiu
		1496	100.0	

Class	Name	Definition	Compatible uses	Compatible development
I	Special	Natural, historical or otherwise unique areas	Environmental, ecological or historical study, observation and appreciation.	Interpretation
II	Wilderness recreation	Natural zones	Hiking, canoeing nature observation, viewing, fishing.	Wilderness camp sites
III	Natural environment	Natural zones with some modifications by man	Swimming, boating, picnicking, camping, riding, viewing, fishing	Semi-serviced camp sites, picnic sites, scenic roads.
IV	General outdoor recreation	Visitor activity zones designed for relatively heavy use	Camping, swimming, boating, picnicking, fishing, major road corridor.	Campgrounds, visitor activity centres, major roads.
V	Intensive-use	Urban environment within a park	Shopping, entertainment, visitor services, administration complex.	Hotels, motels, stores, housing.

Three main functions make up the park program – resource conservation, interpretation and development. These reflect policy objectives for preserving a natural heritage, making it available to visitors and promoting an awareness of the natural environment through increased understanding and appreciation of the landscape. The program can be summarized as follows:

- to bring park visitors into contact with the surroundings in a manner that will encourage understanding of the forces that shaped the land and awareness of the park's ecology;
- to develop and present programs to inform visitors about park features and to foster an interest in and an appreciation of outdoor life and natural history;
- to encourage outdoor activities compatible with park purposes;
- to provide adequate road, trail and canoe systems to disperse visitors throughout the park, consistent with zoning policies.
- to provide the necessary facilities and services to visitors; and
- to protect park features from impairment.

Resource conservation

The objective of the conservation function is to protect the natural resources from impairment. This will be achieved through the land-use plan, enforcement of national parks regulations for the protection of wildlife and other resources, management programs directed towards the maintenance of balanced plant and animal communities and measures to control disease in given plant and animal species.

The program must also coordinate the protection of the natural aspects of the park with projected uses and proposed developments, to provide optimum public use and enjoyment. The aim is to maintain a balanced natural community wherever practicable.

There are two main approaches to resource conservation; namely, the "evolutionary concept" and the "era concept". To retain the necessary degree of flexibility neither concept is applied rigidly to all lands.

The area encompassed by Prince Albert National Park displays the results of glacial deposition with the occurence of numerous lakes in all stages of infilling, together with glacial till, eskers and recessional moraines. Subsequent vegetative growth due to the climatic conditions of the area has resulted in the existence of boreal and aspen forest with interspersed, scattered remnants of grasslands. In some areas of the park man-introduced activities like lumbering and grazing have resulted in an altered landscape. In applying the evolutionary concept, therefore, the process of lake infilling or the natural succession of plants toward a climax vegetation would be allowed to proceed without further interference by man. Such natural procession will have particular application in Class I and II areas.

Management by the era concept, on the other hand, requires that resources be managed to retain the character of the park as it appeared at a given time. In Prince Albert National Park a number of specific features will be preserved in this way. For example, areas of prairie vegetation could disappear if the periodic fires needed to retain their characteristics are not permitted. In order to maintain these areas within the park, some form of controlled burn may be required periodically. The influence of modern man interferes to a varying degree with the natural equilibrium and atmosphere of a park. For example, changes to lands outside but surrounding a park tend to make it an island and have a detrimental effect on wildlife species. Due to the absence of large population centres near Prince Albert National Park this effect has, fortunately, been minimal because the lands adjacent to the park have not been subject to major exploitation.

There are indications that the park will become increasingly important as a wildlife sanctuary as land clearance for farming increases in the south and for recreational use to the east. As well, there are indications that most of the forest surrounding the northern half of the park will be cut for pulpwood.

Within the park, the effect imposed on natural conditions by roads, campgrounds, visitor services and growing numbers of visitors are major influencing factors. Zoning of the park and care in the location and design of essential developments can minimize but not eliminate disturbance of the natural course of events. The development and maintenance of an inventory of the natural resources of the park is basic to any resource conservation program. Much is already known about the park, but a complete inventory is an urgent requirement.

Cyclical fluctuations in mammal populations are well known. Populations of certain animals resident in the park have changed considerably over the years in response to changes in availability of food. The present policy of protection of the flora tends to encourage the increase of coniferous forests with a corresponding reduction in the deciduous trees and shrubs on which some species depend for food.

The proposed land-use zoning system includes areas under total protection and preservation. Within these are smaller areas where natural forces are allowed to exert their influence with minimum interference from man. Other areas may be set aside where, under the era concept of management, communities which contain specific examples of plants and animal associations will be preserved and perpetuated at a certain stage in their natural progression.

The park's plant and animal communities require considerable mapping and further study involving aspects of their origins, trends in growth changes, stability and response to management. These studies will assist in examination of the present land-use zones, the impact of existing and proposed roads, camp sites, and other developments outlined in this plan. Such research will also provide points of reference for evaluating man's influence on the environment and may emphasize the importance of preserving examples of important unaltered plant and animal communities for comparison with other areas which have changed under the impact of civilization.

Plants

The vegetative cover – trees, shrubs, herbs and grasses – is a living, changing part of the park's resources. Its condition and balance can be seriously affected by man. Insufficient protection from fire can result in unacceptably large portions of the park being burned at one time. On the other hand, the absence of natural fire may result in an undesirable imbalance in the ecosystems represented in the park. The possibility of widespread destruction of forest cover by disease or insects must also be appraised.

Such occurrences could be considered typical examples of natural disasters in

large wilderness areas, but they would be unacceptable in Class III, IV and V lands. Although a forest burnt black by fire or denuded by an insect or disease infestation may be an interesting interpretive feature, it does not make an attractive site for a campground.

In Prince Albert National Park, as in other national parks, the emphasis has been on maximum protection of the forest land from fire, insects and disease. Prior to the establishment of the park, however, fire was a major influencing factor on the landscape. The vegetative cover is witness of it today. The wide variety of habitats and the diversity of plant communities are part of the park's value and contribute to its aesthetic appeal. It may become necessary to allow these naturally destructive forces to operate more freely or, alternatively, to introduce artificial controls, particularly where prairie communities are to be maintained.

Animals

The study of animal populations in the park is a continuous task. Such studies investigate animals native to the park, populations of the various species in relation to the available habitat, and actions necessary to control populations in balance with the available habitat. For example, beaver had been trapped to extinction in this area but were re-introduced into the park by Grey Owl during the 1930's and are now widely distributed.

Similarly, an exhibition herd of about 20 bison roam a paddock near the south gate. The possible exclusion of this portion of the park as part of the proposed boundary adjustment along the Cookson Road would require relocation of the herd. A study will therefore be carried out to determine whether free-ranging bison would be desirable in the grassland areas.

In the past, fish stocking has been largely determined by demand for fishing opportunities. A more scientific approach will be adopted to provide a greater variety of native species in balance with the aquatic environment and available feed. Consistent with the concept of preserving wild areas, some water bodies will be retained in a natural state with no stocking or fishing permitted. It is proposed to eliminate the present fish hatchery. Any future stocking program will be carried out in co-operation with the Province of Saskatchewan.

Additional research will be conducted on all water bodies throughout the park to determine water capacities, natural feed, fish growth and fishing demand. As a result, other management measures may be implemented.

Birds are an integral part of the fauna of the park and are characteristic of this part of the boreal forest and its aspen grassland associations. Their requirements for habitat, therefore, must be recognized and understood in any proposed park development. The Lavallée Lake pelican reserve has already been recognized and set aside as a special area. With study, other areas important as bird habitat, resting and feeding places may be determined.

Conservation and the wardens

The resource conservation program mentioned thus far is carried out primarily by the park wardens, with advice and assistance from specialists within the department and other government agencies. The Canadian Wildlife Service, the Department of Fisheries and Forestry, the Meteorological Branch of the Department of Transport and the National Research Council are the main sources of such specialist support.

Conservation is the wardens' primary role. They provide knowledgeable and practical advice during the planning phase of resource conservation programs, check on problem areas, and identify special conditions which require remedial action. The wardens also play a prominent part in public relations. They give general information to the park visitor, enforce safety regulations and control travel in hazardous areas. They conduct search and rescue operations for visitors lost or injured in the park. Finding lost visitors in forested areas, safeguarding swimmers and assisting boat operators in trouble are major responsibilities for the wardens. The enforcement of regulations to protect wildlife from poachers or molestation by park visitors is another of their responsibilities. Similarily, they ensure that owners of such domestic animals as dogs, cats or straying livestock comply with park regulations.

Environmental protection

Any development activity by man affects the natural state of the park environment. However, man as an observer and a participant is an important part of the park scene. The onus rests on the National Parks Service to prevent over-use of the park by controlling both development and use.

An architectural motif will be established for all park and private buildings. Care will be exercised in the design of facilities to ensure conformity with the motif, harmony with the natural surroundings, and control of pollution.

Noise from machines is a growing problem throughout the country; it is particularly important that it be controlled in national parks to preserve their quiet atmosphere. Power boating will continue to be permitted on certain lakes within Prince Albert National Park, but no vehicles will be allowed in Class I and Class II areas other than the proposed tour boat on Kingsmere Lake. Elsewhere, rigid control will be maintained over the degree and manner of use of motor-equipped vehicles, including snowmobiles.

Interpretation

Through conducted outings, slide-illustrated talks, films, self-interpreting trails, exhibits, interpretation centres and publications, park interpretation is designed to encourage a visitor's awareness, understanding and appreciation of the park environment and to help him discover his natural environment and his place in it. Althouth the basic purpose of the National Parks System is preservation and protection of examples of Canada's landscapes, the setting aside of such parks is not enough. Park interpretation, therefore, attempts to form the contact with the visitor in order to help him gain an appreciation of the natural values being preserved in the national parks. Through the interpretive programs, it is hoped that the park and its environment – its geology, landforms, plants, animals and human history – will give the visitor a greater understanding of his natural heritage.

Interpretive process

To be effective, interpretation must be based on knowledge. Data on the biological, geological, and historical aspects of the park are compiled under a continuous inventory program carried out by the park wardens, park naturalists and consultants. Compiled data are assessed and interpreted to the visitor through various media. Thus the interpretive program consists of two essential elements – information and interpretation.

Interpretive theme

The provisional master plans set out the interpretive theme for each national park. Around these themes, programs are developed and installations constructed to interprete the natural characteristics of a particular park.

Prince Albert National Park, located in the broad transitional belt stretching across the Prairie Provinces between the Rocky Mountains and the Canadian Shield, is an area of special interest. To the north lies the true boreal forest; to the south, the true short grass prairies. In between lies a broad belt of mixed aspen and boreal forest, interspersed with smaller areas of grasslands, examples of which are found in the southwest corner of the park.

A park naturalist conducts interpretive trail walk.

Physiographically, the park consists of an undulating plateau at a height of about 1,800 feet above sea level with glacial till ridges and moraines rising to a maximum of about 2,300 feet above sea level.

Each national park is a living outdoor museum with a unique central theme. In Prince Albert National Park the diversity of the natural vegetation is most apparent, suggesting a theme of "Transition from Forests to Grasslands".

Interpretation facilities

Park interpretation is an expanding function and a developing art. New methods, facilities, equipment and approaches are constantly being sought.

Interpretation facilities in current use are interpretation centres, outdoor theatres, on-site exhibits, self-interpreting trails, interpreting signs and publications. The interpretation centre in Waskesiu will require redevelopment and relocation to a more desirable location in the future but, in the meantime, it is serving a valuable role in introducing the visitor to the natural features of the park.

Outdoor theatres are already in existence at the major campgrounds of Beaver Glen in Waskesiu and the Narrows, where interpretive slide talks and films are presented.

It is expected that construction will start in the fall of 1971 on an interpretive facility at the height of land overlooking Sandy Lake. The facilities will include a self-guiding nature trail, on-site exhibit and a 40-foot viewing tower.

On-site exhibits and signs will interpret specific features and areas. These structures will be comparatively small, without staff or facilities, and will eventually be provided at many points throughout the park. They are intended to deal, not only with the permanent features, but also with recent developments such as fires, floods, storm damage and changes of all kinds, to show that nature is not static, but rather is dynamic and subject to natural change.

On-site exhibits and signs will interpret:

a) the grassland environment
b) the aspen parkland environment
c) the boreal forest environment
d) ice push ridges on Waskesiu Lake
e) Grey Owl's story
f) the height of land
g) the glacial morphology of the park.

Many of these on-site exhibits will be associated with short interpretive trails permitting detailed examination of the features.

Interpretive trails are designed to lead the visitor through areas especially interesting in natural features. Usually they return to their point of origin without retracing their route. Short and easy to travel, they are suitable for use by people of all ages and abilities. Some nature trails are self-interpreting in that a brochure or signs along the path interpret the features seen. Other trails are described to visitors by the park naturalist during scheduled tours.

Existing self-interpreting trails and trails used for naturalist-conducted outings are located at Mud Creek, Running Pine, Teapail and Two Rivers, all in the vicinity of Waskesiu Lake. Development of several new interpretive trails is being studied by the park naturalist staff.

A start has also been made to provide interpretive boat tours using the tour boat on Waskesiu Lake. This program could also be extended to Crean and Kingsmere lakes when tour boats are provided. On Kingsmere Lake, in particular, the need for a tour boat to provide access to Grey Owl's cabin is particularly desirable once power boats are prohibited from using the lake.

Interpretive literature

Interpretive literature is available to the visitor from the park interpretive staff. Presented in several forms, the literature not only expands the visitor's knowledge of the many natural and cultural features of the park, but provides him with an informative record of his visit.

Development

The provision of facilities for visitors or for departmental use constitutes development. The capacity of each zone to sustain use will control the scale of development. This capacity will be determined by the physical capability of each site and the environmental qualities of the area.

The use of standards based on a specific development capacity for each area requires that, as capacity for a facility is approached, new locations will have to be established. Thus the distribution of facilities is important to the plan. As visitor use increases, a maximum level may be reached at which point further expansion of facilities would impair the park's environment. A number of solutions are available, including park expansion, establishment of new parks, or the encouragement of development by commercial interests outside the park. It may eventually become necessary to limit the number of visitors at any given time in certain zones of the park.

Criteria and guidelines for development

1. Developments will be compatible with the land-use zone in which they occur.
2. Road design and construction will emphasize contact with the park landscape and not dominance of the road.
3. Viewpoints will be developed at appropriate locations to emphasize the park's environmental characteristics.
4. Trails and canoe routes will be integrated into an overall system and will take full advantage of the viewing potentials and natural features of the park.
5. Day-use facilities will be separate from, but in the general vicinity of, camping facilities.
6. Architectural and landscape design controls will be placed on facility development. A characteristic motif will be designed for all such facilities

Access and circulation

The principal access routes to Prince Albert National Park are from the east and the south along Highways 264 and 263 respectively. Minor access points to the edge of the park will be provided from the north and the west.

Park road locations are in Class III and IV zones as shown on Map 2.

No major road building program is proposed for the park, but an upgrading of some existing roads will be required to

make them more compatible with the surrounding natural environment. A number of long straight stretches of road need to be rebuilt to introduce more scenic qualities.

A connection is proposed across the First Narrows, possibly by means of a small vehicle ferry, to permit a circular drive around Lower Waskesiu Lake. The existing road to Kingsmere River will be terminated at the top end of Waskesiu Lake by a modest boat launching facility and day-use area.

A one-way circular drive is proposed for the interpretation of the aspen parkland and upland prairies. It would begin at the Sandy Lake activity centre and provide access, by means of the Elk Trail, to Fish Lake, Camp I Lake, Hunters Lake and Rabbit Creek returning to Sandy Lake by way of the grasslands along the southern boundary of the park.

The present warden service road along the west side of the park is to be converted into a hiking and horseback riding trail west of the Cookson Road, in order to eliminate vehicular traffic from the Sturgeon River valley. Future access to the Nesslin Lake Provincial Park will be provided outside the park.

Vehicular access to Trappers Lake and Namekus Lake will be maintained, but access to Anglin Lake will be eliminated upon completion of the proposed boundary adjustments. With the exception of the Cookson Road and the Big River Road, access to Sturgeon River warden station and the numerous entrances to the park along the south and west boundaries are to be eliminated to permit more adequate control over the park and to reduce poaching incidents.

Trails and footpaths

Trail use is an important part of the total circulation plan of the park. Most of the remote areas of the park are accessible by trail.

To date hiking has not been a major activity in the park; perhaps, partly due to the lack of information and lack of signs on potential trails. There are, however, many areas in which a variety of trails can be laid out and greater emphasis will be placed on this aspect of park use in the future. Layout of trails will make separate provision for hiking, horseback riding and bicycling.

It is proposed to lay out trails in the following areas initially:

(a) hiking, horseback riding and bicycle trails around Waskesiu Lake;
(b) hiking trail along the Spruce River;
(c) bicycle and horseback riding trail between Waskesiu and Sandy Lake activity centre;
(d) hiking trail around Amyot Lake;
(e) hiking trail on the east side of Kingsmere Lake to Grey Owl's cabin, and then north to Wabeno Lake;
(f) use of Moose, Lofthouse, '56','57' and Boundary trails for hiking and horseback riding.

The development of new trails, a sign program and primitive camping areas will encourage use of the back-country areas of the park.

Boating

Two of the major activities in this park are boating and fishing. In the past little control has been exercised over the types of boats permitted to use the park's various lakes with the result that virtually all lakes within access of a road are used by power boats. These include Waskesiu Lake, Hanging Heart Lake, Crean Lake, Lost Lake, Kingsmere Lake, Bagwa Lake, Lily Lake, Namekus Lake, Trappers Lake, Anglin Lake, Sandy Lake, Fish Lake and Camp I Lake.

It is considered highly desirable that Prince Albert National Park provide a number of reasonably accessible lakes free from the noise and disturbance of power boats, since almost limitless power boating and fishing opportunities are available elsewhere on accessible lakes throughout the province. In view of the historic association of Kingsmere Lake with Grey Owl, and because it is also to be the starting point for a circular canoe route using the smaller lakes to the west, it is proposed to retain Kingsmere Lake as a semi-wilderness lake with no individual power boats permitted. It is recognized, however, that due to the size of the lake, and the desire of many people to visit Grey Owl's cabin and grave at Ajawaan Lake, a tour boat operating on the lake would give a greater degree of access to the primitive camping areas around the lake and to Ajawaan Portage. The light railway by the side of Kingsmere Lake will continue to be used so that non-powered boats can gain access to the lake. It is further proposed that power boats be restricted from using Trappers Lake, Fish Lake and Camp I Lake. In the future, therefore, power boats will only be allowed on Waskesiu Lake, Hanging Heart Lake, Crean Lake, Lost Lake, Namekus Lake and Sandy Lake – a total area of 78 square miles.

First Narrows, Waskesiu Lake. A connection is proposed here (possibly small vehicle ferry) to permit a circular drive around Lower Waskesiu Lake.

Campground development summary

Campgrounds with road access	Existing camp sites	Proposed campsites
Waskesiu tenting area	58	- - -
Waskesiu trailer area	120	160
Beaver Glen	214	214
The Narrows	60 (redevelop)	100
Sandy Lake	25 (redevelop)	50
Namekus Lake	25	25
Trappers Lake	5	5
Wabeno Lake	- -	50
Group camp sites (Namekus)	- -	40
	507	644

Visitor accomodation

In view of the distance of Prince Albert National Park from centres of settlement it was necessary in the early days of the park to develop facilities within the park boundaries.

Waskesiu is the principal centre of visitor activity and accomodation. Its development will increasingly be oriented to uses compatible with a national park.

Overnight accomodation facilities, other than camping, also exist at the Narrows. The only other type of commercial overnight facilities currently being considered are modest-sized youth hostels for each of the activity centres.

Campgrounds

Camping techniques constantly change and improve and the demand for facilities is rapidly increasing. Some years ago camping was an experience enjoyed by a relatively small number of enthusiasts. In recent years, however, it has become one of the most popular and enjoyable means of travelling and vacationing. The use of compact mobile trailers or self-propelled "campers" increases annually. Many campers come from urban centres and, while some expect special services, others, using modern camping vehicles, have almost self-contained facilities.

Guidelines for campground development

The following guidelines are used in establishing a campground development program for the park:

1. Campground development will be in response to apparent need up to the maximum capacities shown in the summary.
2. Campground locations and services, to provide a variety of camping experiences, will range from the primitive back-country type to the medium-sized, partially-serviced type, adjoining lakeshore activity areas.
3. Major campgrounds will be designed to accomodate both tenting and trailer camping. Because an increasing number of modern trailer units are self-contained, no special facilities will be provided for new trailer campgrounds.
4. An initial minimum provision will be made for winter camping and may be expanded in relation to use.
5. Standards will be established for the number and type of facilities at the different kinds of campgrounds.

Campground location and capacities

The above Table shows the location and capacity of present and proposed campgrounds accessible by road. Locations of each are illustrated on Maps 1 and 2.

With the increase in the number of provincial camping areas outside the park and a better distribution of campsites in the park, it is anticipated that existing and proposed sites as indicated above will be sufficient for the foreseeable future.

Concurrent with the development of a comprehensive trail and canoe system it is anticipated that additional primitive camping areas will be necessary. Their location and size will be determined after further study of the routes to be laid out.

The existing primitive camping areas on Crean and Kingsmere lakes will be retained.

Group camping

Group camping is one of the most characteristic forms of park use and is encouraged throughout the National Parks System. Campground locations, suitable for organized group camping in tents or bed rolls, will be designated for the use of organizations with programs which include the type of camping and outdoor activities compatible with the natural areas of the park. A group campground to accommodate approximately 40 persons is proposed for Namekus Lake close to, but separated from, the existing campground. This would take the place of the present group camping area at South Bay, which is poorly located in relation to the Mud Creek Nature Trail.

Primitive shelters

Primitive shelters will be provided in the remote areas of the park in conjunction with the trail system. Since these structures will generally be in wilderness and natural environment lands, locations will be selected to minimize damage to the landscape. Where possible unused warden patrol cabins will be renovated for this purpose – for example, the cabin at the junction of the Moose and '57' trails.

Future campground construction

Additional campground needs, with the exception of primitive camping areas, will require development outside the park. Close co-operation with provincial authorities will be directed towards the encouragement of privately or provincially-operated campgrounds.

Outdoor activities

In addition to the popular camping experience and the variety of interests offered by the interpretive program, the visitor to Prince Albert National Park has a wide selection of outdoor activities to choose

from. Relaxing, swimming, fishing, picnicking and sightseeing are the most popular. Most of these require some form of development such as picnic sites, viewpoints or information signs.

Picnic sites and viewpoints are complementary to many of the proposed road improvements and their locations will depend upon traffic patterns within the park. The trail system will be developed to make many of the park's outstanding features more accessible.

Although each outdoor activity or program has been reviewed separately, the master plan must integrate the activities and other facilities (trails and roadside car-parks, points of interest, primitive camping areas and fishing waters) with the overall interpretive program. This will provide the visitor with a choice of activities or interests and make more efficient use of the same facilities.

Winter recreation

As winter travel becomes easier, an increasing number of visitors can be expected to come to the park during the December-March period. However, no special facilities for winter recreation are planned.

Two snowmobile trails were laid out in the winter of 1968-69. One, in the vicinity of Waskesiu, covers a distance of three miles and the other, running from Sandy Lake to Waskesiu Lake, is approximately 15 miles long.

Less than half a dozen parties used the 15-mile trail in the winter of 1969-70 and of these the majority did not comply with the rules set out for snowmobile use. The apparent lack of interest in snowmobiling in the park is probably due to several factors: an abundance of alternative sites in relation to the total demand in the area; distance of the park from Prince Albert; and soft snow conditions which make snowmobiling difficult.

Due to minimal use of trails to date, possible damage to vegetation and potential disruption of park wildlife, trails for snowmobiles will be abandoned after the winter of 1970 -71.

Park boundaries

Discussions have been taking place between the federal and provincial governments on a number of changes to the boundaries of Prince Albert National Park. These negotiations are aimed at including parts of some lakes and river systems and excluding others which are presently dissected by the boundary.

Of prime importance is the inclusion of two areas – the land to the north of Lavallée Lake to give greater protection to the pelican breeding grounds, and the grasslands in the southwest corner of the park. Lakes being discussed are Wabeno, Tourist, Namekus, Anglin, Nova, Osten and Strange. It is also proposed to exclude the Cookson Road because of its function as a non-park road. The retention of the whole of the Sturgeon River valley as a natural area in view of its potential for canoeing and hiking will also be a subject for discussion.

Eastern boundary line of the park (slightly left of centre) cuts across Namekus Lake. It is proposed that boundary be extended east to take in entire lake.

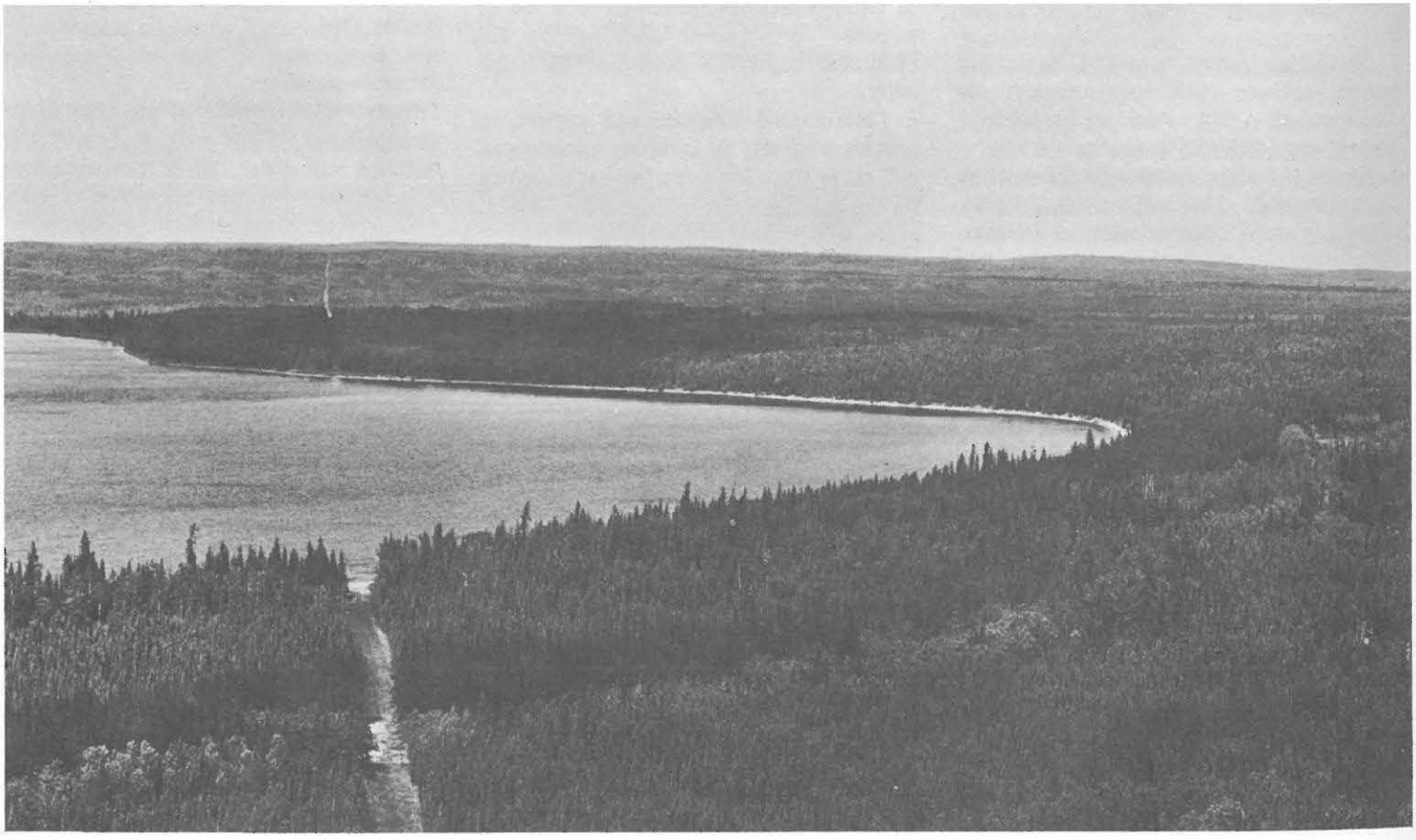

This provisional master plan is only one stage in the overall planning process. It amends the original development concept in response to increasing information and constantly changing techniques of planning and management of the park's resources. Changes in the understanding of park resources are often rapid and complex. A continuing program of research and the testing of results must be maintained if the park's resources are to be used effectively. These studies will be conducted as rapidly as resources permit, and as conveniently as possible, with minimal disturbance to the park, its resources and its users. The following list is not exhaustive, but does illustrate the range and nature of essential future studies:

a) public hearing – assessment of public reaction;
b) inventory of geomorphological features of the park;
c) archeological studies of past settlement in the park;
d) resource study – soil and ground cover mapping;
e) character study of Grey Owl from contemporaries;
f) studies of the wolf, caribou, elk and bison populations for management and interpretation purposes;
g) study of pelican breeding requirements and reasons why the birds have left other areas;
h) fish and stream studies for management and interpretation;
i) continuing visitor-use and campground studies;
j) up-dating of plan for Waskesiu visitor services centre;
k) detailed studies to provide necessary information for the development of such specific programs as the Grey Owl wilderness canoe area, and the Narrows, Sandy Lake and Wabeno Lake activity areas.

Banfield, A.W.F.: *Populations and Movements of the Saskatchewan Timber Wolf in Prince Albert National Park, 1947-51*.Wildlife Management Bulletin in Series 1, No. 4, Dep't. of Resources and Development, Ottawa, 1951.

Bird, R.D.: *Ecology of the Aspen Parkland of Western Canada.* Contribution No. 27, Research Branch, Canada Dep't. of Agriculture, Ottawa, 1961.

Bud, A.C.: *Wild Plants of the Canadian Prairies*. Publication 983, Research Branch, Canada Dep't. of Agriculture, Ottawa, 1964.

Carbyn, L.N. and Armbruster, H.J.: *Study of Grassland Community in Prince Albert National Park.* Canadian Wildlife Service, Edmonton, 1968.

Carmichael, L.T.: *Prairie Wildflowers.* Dent and Sons (Canada) Ltd., Toronto, 1961.

Cranna, M., Jones, G., and Carbyn, L.N.: *Check Sheet for Survey of I.B.N. Areas.* Plant Ecology Dep't., University of Saskatchewan, Saskatoon, 1970.

Dep't. of Natural Resources, Saskatchewan: *Saskatchewan's Forests.* Regina, 1955.

Dep't. of Mines and Techinical Surveys: *Atlas of Canada*. Ottawa, 1957.

Godfrey, W.E.: *The Birds of Canada.* Queen's Printer, Ottawa, 1966.

Kendrew, W.G. and Currie, B.W.: *The Climate of Central Canada.* Queen's Printer, Ottawa, 1955.

National Parks Service Planning Division: *Prince Albert National Park, Visitor-Use Survey, 1967.* Dep't. of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa, 1968.

National Parks Service Planning Division: *Use of National Park Campgrounds* – Dep't. of Indian Affairs and Northern Development, 1968.

National Parks Service Planning Division: *Prince Albert National Park Back-country Campground Use 1969.* Dep't, of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa, 1970.

National Parks Service: *National Parks Policy*. Dep't. of Northern Affairs and National Resources, Ottawa, 1964.

Schultz, F.H.: *Investigation of the Spawning of Northern Pike in Prince Albert National Park 1953.* Wildlife Management Bulletin Series 3, No. 4, Dep't. of Northern Affairs and National Resources, Ottawa, 1955.

Rowe, J.S.: *Forest Regions of Canada.* Dep't. of Northern Affairs and National Resources, Forestry Branch, Bulletin No. 123, Ottawa, 1959.

Soper, J.D.: *The Mammals of Prince Albert National Park.* Wildlife Management Bulletin Series 2, No. 4, Dep't. of Resources and Development, Ottawa, 1952.

Soper, J.D.: *The Mammals of Prince Albert National Park.* Wildlife Management Bulletin Series 2, No. 5, Dep't. of Resources and Development, Ottawa, 1951.

Williams, M.B.: *Prince Albert National Park.* Dep't of Interior, Ottawa, 1928.

Published by the National and Historic Parks Branch
under authority of
Hon. Jean Chrétien, PC, MP,
Minister of Indian Affairs and Northern Development

89017358

PROPERTY OF
LEARNING RESOURCES CENTRE
S.T.I., MOOSE JAW, SASK.

Banfield, A.W.F.: *Populations and Movements of the Saskatchewan Timber Wolf in Prince Albert National Park, 1947-51* (Population et mouvements du loup gris de Saskatchewan dans le Parc national de Prince Albert) Wildlife Management Bulletin in Series 1, No. 4, Ministère des Ressources et du Développement, Ottawa, 1951.

Bird, R.D.: *Ecology of the Aspen Parkland of Western Canada.* (Écologie des bois de trembles dans l'ouest du Canada) Contribution No. 27, Division de la recherche, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 1961.

Bud, A.C.: *Wild Plants of the Canadian Prairies.* Publication 983, (Plantes sauvages des Prairies canadiennes) Division de la Recherche, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 1964.

Carbyn, L.N. et Armbruster, H.J.: *Study of Grassland Community in Prince Albert National Park.* (Etude de l'environnement des Prairies dans le Parc national de Prince Albert.) Canadian Wildlife Service, Edmonton, 1968.

Carmichael, L.T.: *Prairie Wildflowers.* (Fleurs sauvages des Prairies) Dent and Sons (Canada) Ltd., Toronto, 1961.

Cranna, M., Jones, G., et Carbyn. L.N.: *Check Sheet for Survey of I.B.P. Areas.* (Cahier de contrôle pour l'étude des zones I.B.P.) Plant Ecology Dep't., University of Saskatchewan, Saskatoon, 1970.

Dep't. of Natural Resources, Saskatchewan: *Sasktachewan's Forests.* (Les forêts de Saskatchewan) Regina, 1955.

Ministère des Mines et des Relevés techniques: *Atlas of Canada.* (Atlas du Canada) Ottawa, 1957.

Godfrey, W.E.: *The Birds of Canada.* (Les oiseaux du Canada) Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1966.

Kendrew, W.G. et Currie, B.W.: *The Climate of Central Canada.* (Le climat du Canada central) Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1955.

Division de la planification, Service des Parcs nationaux *Prince Albert National Park, Visitor Use Survey, 1967.* (Parc national de Prince Albert, étude sur son utilisation par le visiteur, 1967.) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1968.

National Parks Service Planning Division: *Prince Albert National Park Provisional Master Plan.* (Plan-cadre provisoire du Parc national de Prince Albert) Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1968.

Division de la planification, Service des Parcs nationaux: *Use of National Park Campgrounds – 1968.* (Utilisation des terrains de camping dans les Parcs nationaux.)

Division de la planification, Service des Parcs nationaux: *Prince Albert National Park Backcountry Campground use 1969.* (Utilisation des terrains de camping autour du Parc national de Prince Albert, 1969) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Ottawa, 1970.

National Parks Service: *National Park Policy.* (Politique des Parcs nationaux) Ministère des affaires du Nord et des Ressources nationales, Ottawa, 1964.

Schultz, F.H.: *Investigation of the Spawning of Northern Pike in Prince Albert National Park, 1963.* (Etude du frai du brochet du Nord dans le Parc national de Prince Albert.) Wildlife Management Bulletin Series 3, No. 4, Ministère des affaires du Nord et des Ressources nationales, Ottawa 1955.

Rowe, J.S.: *Forest Regions of Canada.* (Régions forestières du Canada) Ministère des affaires du Nord et des Ressources nationales, Bulletin No. 123, Ottawa, 1959.

Soper, J.D.: *The Mammals of Prince Albert National Park.* (Les mammifères du Parc national de Prince Albert) Wildlife Management Bulletin Series 2, No. 4. Ministère des Ressources et du Développement, Ottawa 1952.

Soper, J.D.: *The Mammals of Prince Albert National Park.* (Les mammifères du Parc National de Prince Albert.) Wildlife Management Bulletin Series 1, No. 5. Ministère des Ressources et du Développement, Ottawa 1951.

Williams, M.B.: *Prince Albert National Park.* (Parc national de Prince Albert) Ministère de l'Intérieur, Ottawa, 1928.

Publié par la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques avec l'autorisation de l'hon. Jean Chrétien, C.P., DÉPUTÉ, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce plan-cadre provisoire n'est qu'une étape du processus général de planification. Il modifie le concept de développement original en raison d'un afflux additionnel de renseignements et du progrès constant des techniques de planification et de gestion des ressources du parc. Les changements dans la compréhension des ressources des parcs sont souvent rapides et complexes. Un programme de recherche continue et une mise à l'épreuve des résultats doivent être maintenus si l'on veut utiliser efficacement ces ressources. Ces études seront entreprises aussi rapidement que les moyens le permettent et de façon à créer le moins d'inconvénients possibles aux usagers et de perturbations dans le parc lui-même. La liste suivante n'est pas complète, mais elle illustre l'ampleur et la nature des futures études essentielles.

a) audiences publiques – évaluation des réactions du public;
b) inventaire des caractéristiques géomorphologiques du parc;
c) études archéologiques sur les anciennes colonies à l'intérieur du parc;
d) étude des ressources – cartographie du sol et de la couverture;
e) étude sur la personnalité de Grey Owl, basée sur les souvenirs de ses contemporains;
f) études sur les populations de loups, de caribous, d'élans et de bisons pour fins de gestion et d'interprétation;
g) études sur les conditions de reproduction des pélicans et des raisons qui ont poussé leurs congénères à fuir d'autres régions;
h) études sur la gestion et l'interprétation des poissons et des cours d'eau;
i) études sur la fréquentation des visiteurs et celle des terrains de camping;
j) mise à jour du plan du centre d'accueil aux visiteurs de Waskesiu;
k) études détaillées pour recueillir des informations afin d'instaurer des programmes spécifiques concernant la région de canotage en milieu sauvage de Grey Owl et les zones d'activités situées autour de Narrows et des lacs Sandy et Wabeno.

Parc national Prince-Albert Plan-cadre provisoire

Audiences publiques au sujet des plans-cadres provisoires des parcs nationaux du Canada

Table des matières

Préface 3
Avant-propos 4
Loi sur les parcs nationaux 4
Politique des parcs nationaux 4
But du parc national de Prince Albert 4
Résumé du plan d'aménagement 5
Première partie – Documentation 5
Situation géographique 5
Historique 5
Services actuels 6
Utilisation présente 7
Ressources naturelles 8
Climat 8
Topographie et géomorphologie 8
Sols 8
Végétation 8
Mammifères 9
Poissons 10
Oiseaux 10
Deuxième partie – Plan d'affectation des terrains 11
Objectif du plan 11
Concept 11
Zonage 11
But du zonage 11
Critères de zonage 11
Définitions et exemples de catégories d'utilisation des terres 12
Résumé de l'aménagement des terrains de camping 14
Troisième partie – Le programme du parc 15
Conservation des ressources 15
Les plantes 16
La faune 16
La conservation et les gardes 16
La protection du milieu 17
Interprétation 17
Processus d'interprétation 17
Thème d'interprétation 17
Moyens d'interprétation 17
Publications d'interprétation 18
Plan d'aménagement 19
Critères et mesures d'aménagement 19
Routes d'accès et circulation 19
Pistes et sentiers 20
Canotage 20
Installations d'accueil pour les visiteurs 20
Terrains de camping 20
Directives pour l'aménagement de terrains de camping 20
Emplacement et possibilités d'accueil des terrains de camping 20
Camping collectif 20
Résumé de l'aménagement des terrains de camping 21
Abris rudimentaires 21
Aménagement futur de camping 21
Activités de plein air 21
Loisirs d'hiver 21
Limites du parc 22
Etudes futures et projets de planification 23
Bibliographie 24

"Nous ne pouvons ressentir, en tant que Canadiens, qu'un sentiment de légitime fierté devant cet ensemble imposant de réserves domaniales que sont nos parcs nationaux. Ces terres sont destinées à conserver pour les générations futures un prototype de ce que fut notre Canada originel et à fournir à nos gens d'aujourd'hui de vastes espaces vierges, où la faune sauvage et la végétation sont protégées et où les hommes peuvent camper et pêcher librement, tout en jouissant des effets apaisants et stimulants de la nature si nécessaires dans un monde industrialisé, où la vie devient de plus en plus exténuante.

"Le parc national de Prince Albert est la dernière acquisition du réseau; il est le prototype même de cette région du nord de la Saskatchewan si riche en lacs et en forêts. Évoquant un passé passionnant et suscitant le souvenir des aventures romanesques des premiers pionniers qui découvraient le pays en pratiquant le troc des fourrures, le nouveau parc offre, par sa chaîne de lacs et de rivières magnifiques, les moyens de procurer joie et santé à des milliers de personnes; ce parc, qui s'ouvre sur un vaste labyrinthe de cours d'eau s'écoulant vers deux océans, semble destiné à devenir un lieu de prédilection pour les passionnés du canotage et les amoureux de la vie sauvage."

W.L. MacKenzie King
(Extrait de la préface du premier guide du parc – 1928)

L'ancien premier ministre du Canada, feu W.L. MacKenzie King, était en 1927 député aux Communes de la circonscription de Prince Albert, c'est-à-dire à l'époque où le parc du même nom a été fondé par le transfert de la réserve forestière de la rivière Esturgeon sous l'autorité du ministère de l'Intérieur.

Ce plan-cadre provisoire constitue une évaluation du parc national de Prince Albert tel qu'il est présentement, en même temps qu'une projection de ce qu'il pourra être dans l'avenir. Son but est de faciliter toutes les études et les discussions à son sujet et de permettre d'envisager et de planifier sa conservation, son expansion et son activité futures.

Le plan-cadre est donc la première phase d'un long processus de planification. Certains changements pourront y être apportés au fur et à mesure que de nouvelles données seront recueillies. Mais, quoiqu'il en soit, il servira de base et permettra aux autorités compétentes de réaliser, d'une part, tous les programmes de conservation, d'aménagement et d'activités que requiert l'administration quotidienne des parcs et, d'autre part, d'intensifier les recherches dans les secteurs où l'information et les connaissances actuelles sont inadéquates.

Une audience publique portant sur ce plan-cadre sera tenue afin de susciter les réflexions et les commentaires du peuple canadien, propriétaire et bénéficiaire des parcs nationaux. Son objectif principal est de permettre la formulation d'un plan-cadre définitif après que la voix de l'opinion publique se sera fait entendre et aura été prise en considération. Mais ce plan devra toutefois être assez flexible pour être retouché de temps à autre, de façon à pouvoir tenir compte des progrès de la technologie, de la mobilité accrue de la population, ainsi que des goûts changeants du public en matière de loisirs. Toute révision devra cependant demeurer conforme aux dispositions de la Loi sur les parcs nationaux, dont l'objectif essentiel est la conservation des caractéristiques et des ressources naturelles des parcs nationaux. Les plans doivent être mis à jour régulièrement. Ainsi, le présent texte a été établi plusieurs mois avant l'ouverture de l'audience publique afin de permettre aux Canadiens d'en prendre connaissance. Mais il est fort probable qu'entre la date de l'achèvement du travail et celle de l'audience, certaines hypothèses avancées dans ce document auront été confirmées, tandis que d'autres propositions auront subi des modifications à la suite d'études plus approfondies.

Loi sur les parcs nationaux

Le plan-cadre provisoire du parc national de Prince Albert a été conçu en fonction de la Loi sur les parcs nationaux qui stipule que "ceux-ci sont dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance... et doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures."

Politique des parcs nationaux

La politique des parcs nationaux complète l'orientation donnée par la Loi qui a été sanctionnée en 1964. Cette politique entérine l'objet général de la Loi qui expose les principes directeurs de la planification, de l'exploitation et de la gestion des parcs.

La politique des parcs, tout comme la planification, se doit d'être dynamique pour permettre aux parcs nationaux de jouer un rôle flexible dans le cadre d'une société exposée aux changements. Cette politique a cependant une portée assez générale pour demeurer valable pendant une certaine période de temps. Elle insiste sur le sens de son principal objectif qui est de préserver le caractère naturel des parcs et cela, pour le bénéfice de tous les Canadiens.

La planification relative aux parcs, qui constitue l'un des éléments essentiels de la conservation du milieu naturel, vise aussi à orienter l'attention des visiteurs vers les caractéristiques importantes du parc. Elle vise également à proposer des aménagements et des services pouvant répondre aux nombreux besoins de ces mêmes visiteurs, tant en installations diverses qu'en possibilités de déplacements à l'intérieur du parc. Et ces services sont prévus de façon à faciliter la jouissance de la beauté naturelle des lieux sans risquer d'en altérer les traits essentiels.

But du parc national de Prince Albert

Le parc national de Prince Albert, qui couvre une superficie de 1496 milles carrés, se présente comme un spécimen typique d'un territoire qui fait la transition entre trois systèmes écologiques différents: celui des forêts de conifères boréaux, comprenant les premières essences qui aient poussé après l'époque glaciaire, et ceux d'origine plus tardive, les bois de trembles et les prairies.

Les vestiges de la calotte glaciaire continentale du pléistocène expliquent la topographie ondulée du parc et l'existence des hauteurs entre le fleuve Churchill et la rivière de la Saskatchewan-Nord.

Le but du parc est de conserver et d'interpréter la grande diversité des paysages glaciaires et des habitats naturels qu'il contient. On y trouve des échantillons remarquables de sédiments glaciaires et de variations géomorphologiques ainsi que des exemples où la vie des forêts et des plantes se confond avec celle de la faune indigène venant des trois zones plus haut mentionnées.

1. Un système de classification d'utilisation des terrains, établi pour l'ensemble des parcs nationaux, et s'appuyant sur le principe de cinq catégories fondamentales, sera mis en place au parc national de Prince Albert. Ces catégories sont les suivantes:

Catégorie I – zones spéciales (comme le lac Lavallée et sa colonie d'élevage de pélicans)

Catégorie II – zones de délassement en milieu sauvage (régions boréales sauvages)

Catégorie III – zones en pleine nature (Lac Crean)

Catégorie IV – zones de délassement en plein air (Lac Waskesiu inférieur)

Catégorie V – zones très fréquentées (centre urbain de Waskesiu)

2. La capacité d'accueil des visiteurs devra être établie pour chaque zone. L'aménagement d'installations sera restreint de façon à respecter les particularités de la nature et l'atmosphère inhérente au parc. Enfin, s'il le fallait, on ne pourra permettre l'accès de quelques zones qu'à un certain nombre de visiteurs à la fois.

3. L'activité principale se concentrera autour des quatre centres de Waskesiu, de First Narrows, du lac Sandy (lac des Sables) et du lac Wabeno.

4. Le programme d'interprétation, avec ses visites guidées, ses causeries illustrées, ses centres d'interprétation, ses sentiers signalisés dans la nature ainsi que ses étalages d'exposition sera intensifié.

5. Un style spécial d'architecture, conçu pour conserver au parc son caractère propre, sera utilisé pour la construction des bâtiments nécessaires.

6. Un vaste réseau de sentiers sera tracé pour favoriser les randonnées à pied, à cheval et à bicyclette.

7. Pour stimuler le canotage, mode de transport traditionnel dans cette région du pays, des circuits fluviaux seront établis.

8. Des terrains de camping rudimentaire seront construits le long des sentiers et des voies d'eau pour en rendre l'utilisation plus facile surtout dans les endroits isolés.

9. Là où il est nécessaire de construire des routes, le tracé de celles-ci sera soigneusement étudié en fonction des ressources naturelles, des possibilités d'interprétation, de la beauté du paysage et des autres voies d'accès.

10. Les études sur le terrain du parc, sur ses richesses dans les domaines de la flore et de la faune seront intensifiées et poursuivies, en vue de recueillir, ce qui est essentiel, le plus de données scientifiques possibles. Car c'est sur de telles recherches que se basera le programme de gestion du parc.

11. Une étroite coopération devra subsister entre les autorités provinciales et locales pour stimuler l'aménagement à l'extérieur du parc de terrains de camping, d'installations pour visiteurs ainsi que de services essentiels.

Situation géographique

Le parc national de Prince Albert, qui occupe une superficie de 1496 milles carrés dans la Saskatchewan centrale, se trouve à environ 40 milles au nord de Prince Albert et à 250 milles au nord de la route transcanadienne.

Le parc est bordé au sud et au sud-ouest par des terres essentiellement agricoles, tandis qu'il est flanqué à l'ouest, au nord et à l'est par des forêts que la Saskatchewan Pulp Co vient d'obtenir récemment pour fins d'exploitation du bois.

Près de 3,500,000 personnes vivent dans un rayon de 500 milles autour du parc, mais ce dernier n'a jamais subi de véritable invasion de visiteurs à cause de son éloignement des grandes artères de communication.

De nombreux centres récréatifs établis sur des terres publiques provinciales sont situés à portée du parc et des principales agglomérations urbaines.

Historique

Le parc national de Prince Albert a été fondé en 1927. Il n'avait alors que 1377 milles carrés et il avait "pour but de conserver à perpétuité un secteur de la forêt primitive et de la région lacustre du nord de la Saskatchewan et d'offrir aussi bien à la population de la Saskatchewan qu'à celle des autres parties du Canada un vaste espace propice au délassement". Les citoyens de Prince Albert, qui ont conçu et appuyé le projet du parc, ont été particulièrement satisfaits de sa réalisation.

Le parc comprenait à l'origine toutes les terres de l'ancienne réserve forestière de la rivière Esturgeon, huit communes s'étendant vers le nord et incluant les lacs Crean et Kingsmere de même que la partie ouest du lac Waskesiu, et enfin une vaste zone à l'ouest de Third Meridian (du Troisième Méridien) au sud et à l'ouest du lac de Montréal.

Des recherches ultérieures ont cependant amené leurs auteurs à recommander une extension du parc vers le nord et le nord-ouest de façon à englober plusieurs grands lacs, dont le lac Lavallée. Grâce à cet accroissement, autorisé en 1929 par un Ordre en Conseil (par décret), le parc a atteint une superficie de 1869 milles carrés. En 1941, les Communes furent saisies d'un projet de loi tendant à amputer le territoire du parc des terres en-

Castor orphelin nourri à la bouteille par "Grey Owl"

tourant la réserve indienne du lac de Montréal ainsi que deux parcelles de terrain le long de sa frontière sud; l'opposition toutefois obligea le cabinet à retirer la mesure. De plus amples études sur la région contestée amenèrent la reprise du projet et l'amputation envisagée fut entérinée en 1947 par un amendement à la Loi sur les parcs nationaux; depuis lors le parc a une superficie de 1496 milles carrés.

Situé entre le fleuve Churchill et la rivière Saskatchewan, le parc fourmille de souvenirs de l'époque où les premiers explorateurs et marchands utilisaient ses historiques voies de communication fluviales. Un réseau de centaines de lacs, de criques et de cours d'eau relie presque sans interruption la rivière Saskatchewan-Nord à la région d'Athabasca en empruntant le lac de l'Île-à-la-Crosse, le lac La Loche et le portage historique de Methys franchi pour la première fois par Peter Pond en 1778. A l'embouchure de la rivière Esturgeon, qui prend sa source dans le parc, il y avait autrefois un fort Esturgeon. On croit qu'il a été fondé par Pond en 1776, puis abandonné en 1779. Alexandre Henry note en 1808 dans son journal qu'il existait des vestiges de plusieurs anciens établissements d'échange près de l'embouchure de la rivière Esturgeon.

La Compagnie de la Baie d'Hudson a possédé de 1886 à 1892 un comptoir commercial sur les bords du lac Red Deer (aujourd'hui le lac Waskesiu). Ce comptoir, que dirigeait Charles Garson, avait été établi comme un avant-poste pour rivaliser avec un marchand indépendant du nom de Stevenson, qui s'était installé en 1887 sur la rive sud du lac de Montréal. Dès 1888 le comptoir de Red Deer était considéré comme un avant-poste de Prince Albert, et il fut maintenu à ce titre, même si la compagnie ne le considérait pas comme rentable; son maintien avait pour but d'empêcher que les fourrures des Indiens ne soient envoyées plus avant vers le Sud, où elles auraient pu être accaparées par des négociants privés. Quand l'Ouest fut ouvert à la colonisation, ces anciens comptoirs disparurent et il est difficile aujourd'hui d'en retrouver la trace.

Cette évocation de l'histoire du parc national de Prince Albert serait incomplète si on ne parlait pas d'Archibald Belaney, presque universellement connu sous le nom de "Grey Owl", le Hibou gris.

Né à Hastings, en Angleterre, le jeune Belaney est arrivé en 1905 au Canada. Il a vécu d'abord comme un Indien en Ontario du Nord, puis il a combattu outremer pendant la première guerre mondiale et enfin il a tenté de se fixer au Québec. Devenu vers 1929 un adepte de la conservation de la vie sauvage, Belaney a écrit sur ce sujet un nombre considérable d'articles qu'il signait de son nom adoptif indien Grey Owl. Plusieurs de ses écrits étaient consacrés à décrire le comportement et les moeurs d'un couple de castors qu'il avait réussi à apprivoiser.

Ces articles attirèrent l'attention sur lui au Canada et en Angleterre et il devint un personnage pittoresque et discuté. Afin de susciter autour du problème de la conservation de la vie sauvage un intérêt plus général, Belaney fut engagé en 1931 comme naturaliste des parcs. Après avoir occupé pendant plusieurs mois ce poste au parc national Riding Mountain au Manitoba, il a été transféré avec ses castors domestiques dans un endroit plus approprié au parc national de Prince Albert sur les bords du lac Ajawaan. Il y a poursuivi ses travaux littéraires et a participé à la production de plusieurs films sur la vie sauvage. Il a également entrepris plusieurs tournées de conférences aux États-Unis et en Angleterre, donnant notamment une causerie devant le roi George VI et la reine Elizabeth.

Grey Owl est mort en 1938 et sa tombe s'élève sur les bords du lac Ajawaan tout près de la cabane, où il a vécu durant les sept années de son séjour au parc. Ses castors apprivoisés, Jelly, Roll et Rawhide, ont été rendus à la liberté et on a pu apprendre plus tard qu'une importante colonie de ces animaux vivait autour du lac.

Services actuels

Le parc national de Prince Albert est ouvert toute l'année mais les services d'accommodation pour la nuit ne fonctionnent que de mai à septembre. Jusqu'ici les principaux services se groupent dans la bourgade de Waskesiu. (En raison de sa situation particulière au sein du parc national, cette bourgade a déjà fait l'objet d'un rapport séparé. Il a été préparé par des experts en 1965 et présenté lors d'une audience publique en 1967. Les buts du plan de cette communauté urbaine sont toujours susceptibles de subir de légères modifications.)

En plus des installations disponibles à Waskesiu, d'autres zones accessibles par auto offrent également des aménagements pour la nuit; ce sont: Narrows avec un

terrain pouvant contenir 22 cabines et 60 tentes; le lac Sandy (lac des Sables) avec de la place pour 25 tentes; le lac Namekus avec un emplacement pour 25 tentes et le lac Trappers (lac des Trappeurs) avec un espace pour 5 tentes. Les visiteurs du parc peuvent aussi utiliser neuf terrains de camping rudimentaires accessibles par bateaux seulement et situés autour des lacs Kingsmere et Crean, de même qu'ils peuvent se servir d'un terrain de camping collectif qui se trouve à South Bay sur le lac Waskesiu.

Des rampes de lancement de bateaux sont à la disposition des amateurs aussi bien à la marina qu'à Narrows sur le lac Waskesiu; on en trouve d'autres sur les lacs Hanging Heart, Namekus, Trappers, Sandy, Fish et Camp I.

Il y a de nombreux emplacements pour les pique-niques, surtout autour du lac de Waskesiu. En dehors de ces endroits réservés à cette fin et qui peuvent satisfaire 500 visiteurs, il est également possible de casser la croûte un peu partout à travers le parc surtout dans les terrains de camping rudimentaires ainsi qu'en d'autres lieux intéressants.

La plupart des visiteurs pénètrent dans le parc par l'est, à Waskesiu, grâce à la nouvelle route provinciale No 2, récemment construite. Mais on peut y accéder aussi par la porte sud en empruntant l'ancienne route No 2, qui porte aujourd'hui le numéro 263, ou bien en utilisant une des nombreuses entrées non surveillées, qui se trouvent le long des limites sud et ouest du parc. De Waskesiu on suit une route asphaltée pour atteindre Narrows et le lac Hanging Heart. Une route de gravier, récemment construite et qui est un prolongement de la route du lac Hanging Heart, donne accès à la rivière Kingsmere. D'autres routes de gravier permettent d'atteindre les lacs Trappers, Namekus, Anglin et Fish, et on peut même, en longeant les limites sud et ouest, parvenir jusqu'à un lac aussi éloigné que Nesslin, où l'on trouve un terrain de camping provincial juste à l'extérieur du parc.

Des activités récréatives, comme le golf, le tennis et les quilles, se pratiquent actuellement à Waskesiu. L'accroissement de ces activités, prévu par la planification, dépendra des projets d'expansion de la communauté urbaine.

Utilisation présente

Depuis 20 ans, la fréquentation annuelle du parc a augmenté, en suivant une courbe variable, passant de 73,000 visiteurs en 1950 à 138,000 en 1969. Une étude entreprise en 1967 a montré que le nombre des voyageurs en transit s'élevait à environ 20 pour cent de l'ensemble de la fréquentation et que le nombre des vrais visiteurs du parc ne constituait que 61 pour cent du nombre des personnes qui y pénétraient. Dès lors, la moyenne annuelle de fréquentation des vrais touristes s'est élevée au cours des dernières années à environ 110,000 personnes. Le taux d'augmentation a été de 2 pour cent par an, bien inférieur à l'ensemble du réseau des parcs nationaux. Il y a à n'en pas douter des causes fort complexes pour expliquer ce faible taux d'accroissement, mais l'une des principales est probablement la distance qui sépare le parc national de Prince Albert de la route transcanadienne et des grands centres urbains.

L'étude de 1967 sur l'utilisation du parc a également montré que 86% des visiteurs venaient de la Saskatchewan, 10% du reste du Canada et 4% des États-Unis. Il semble donc actuellement que ce parc offre un délassement récréatif à une clientèle plutôt régionale. C'est cependant un des objectifs de ce plan-cadre que de revaloriser certains aspects naturels du parc pour en rendre la fréquentation plus attrayante et plus significative afin que les visiteurs y restent plus longtemps qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Le caractère local de la fréquentation a pour résultat des pointes de fin de semaine, car 45% de toutes les visites s'effectuent les samedis et les dimanches. Sur ces deux jours, ce sont les samedis qui sont les plus occupés quant à l'utilisation des terrains de camping et des autres installations; à cause de cela il est difficile de faire des plans à l'avance pour pouvoir servir les gens à bon compte et avec un maximum d'efficacité.

Les terrains de camping sont en général loin d'atteindre leur capacité d'accueil, à l'exception du terrain pour caravanes de Waskesiu, qui dispose de tous les services nécessaires.

Le terrain de camping pour tentes de Waskesiu, situé à l'intérieur de la communauté, a été mal conçu et sa fréquentation dépasse rarement les 75% de sa capacité d'accueil. Il est constamment utilisé depuis 1930 et il présente d'évidents signes de dégradation. Le nouveau terrain de camping de Beaver Glen, qui a 214 emplacements, est rarement occupé à plus de 50%; on croit qu'il pourra assez bien satisfaire à la demande des années à venir, même advenant la fermeture du camp de tentes de Waskesiu. Le camping de Narrows est bien utilisé et il est complet une ou deux fois par an durant les fins de semaine.

En 1969, un peu plus de mille personnes ont utilisé les neufs terrains de camping rudimentaires autour des lacs Kingsmere et Crean. Mais cela ne représente qu'environ un pour cent du nombre total de jours-campeurs enregistrés au parc.

L'étude de 1967 indique de plus que les visiteurs du parc l'utilisent surtout pour se détendre, pratiquer la natation, admirer le paysage, s'adonner à la pêche ou faire du canotage. A n'en pas douter, une telle tendance s'explique jusqu'à un certain point par les possibilités existantes qu'on avait cherché à développer dans le passé. Ceci ne devrait cependant pas être considéré comme une ligne de conduite rigide quant aux utilisations du parc qui pourraient être envisagées à l'avenir.

Pendant la saison de 1970, 12,200 personnes ont visité le centre d'interprétation; 2,100 d'entre elles ont participé à des visites guidées comprenant des randonnées à pied ou des tournées organisées de caravanes automobiles; 5,900 autres touristes ont assisté à des conférences illustrées par des diapositives. Le nouveau théâtre de plein air du terrain de camping de Beaver Glen a ouvert ses portes pour la première fois durant la saison de 1970.

Ressources naturelles

Climat

Le parc national de Prince Albert se trouve juste à la limite de cette région climatique subpolaire que l'Atlas du Canada définit comme étant "fraiche, aux étés courts et n'ayant qu'un à trois mois où la température moyenne dépasse 50 degrés F.".

Les visiteurs, venant d'autres régions climatiques, trouvent un changement appréciable, voire agréable, dans ce parc dont la situation périphérique à la limite sud de sa zone climatique permet de rehausser la valeur du milieu naturel.

La température moyenne de juillet est de 67 degrés F., elle descend à -15 degrés F en janvier, tandis que la moyenne annuelle s'établit à 33 degrés F.

Le parc, qui se trouve dans une des zones forestières les plus sèches du monde, reçoit une précipitation annuelle de 18 pouces; presque toute cette pluie se déverse pendant la saison de croissance végétale (165 jours). La moyenne des chutes de neige est de 45 pouces par an. Des sécheresses périodiques créent des conditions où il y a danger latent d'incendie de forêt.

Topographie et géomorphologie

Le relief du parc est généralement vallonné; l'altitude moyenne est de 1,800 pieds au dessus du niveau de la mer. Ces vallonnements sont faibles aux extrémités sud-ouest et nord-est et ils atteignent une plus grande amplitude autour de Delworth Hill. Ce point, situé exactement au sud du lac Waskesiu, est le point culminant du parc et il offre aux visiteurs un panorama magnifique sur toute la région du lac Shady et de Beartrap Creek. Au nord du lac, les eaux coulent vers le bassin du fleuve Churchill, tandis qu'au sud elles se dirigent vers celui de la rivière Saskatchewan-Nord.

Le paysage du parc s'est constitué depuis le dernier recul des glaces. Pendant le crétacé, soit il y a quelque cent millions d'années, de l'argile schisteuse, des schistes calcaires et des pierres calcaires ont été déposés au fond de mers peu profondes pour former le soubassement rocheux, dont de faibles parties apparaissent maintenant à la surface du sol. Ce soubassement est, en effet, recouvert par d'épais dépôts de moraine glaciaire laissés lorsque les glaciers se sont retirés de la région il y a environ 10,000 ans. Toutes ces collines arrondies, les crêtes, les lacs innombrables, les étangs, les cours d'eau, les marais, que l'on trouve aujourd'hui dans le parc, sont une conséquence de ce recul des glaces.

Les larges vallées des rivières et les méandres des cours d'eau déterminent le caractère du drainage et témoignent, en général, de la stabilité relative des sédiments glaciaires. Cependant là où le tracé des routes et des sentiers a entamé les couches sédimentaires plus vulnérables, celles-ci ont été immédiatement soumises au processus de l'érosion.

Les lacs, les rivières, les bourbiers, les marais forment l'essentiel des ressources aquatiques du parc. Par suite de leur caractère très différent, ils constituent en quelque sorte un inventaire des ressources aquatiques de cette région du Canada et provoquent l'épanouissement de milieux naturels très variés. Il y a deux principaux bassins hydrographiques fort différents l'un de l'autre. La partie nord, qui fait partie du réseau du fleuve Churchill, est caractérisée par l'existence de quelques grands lacs, d'un nombre considérable de lacs petits mais relativement profonds, de plusieurs marais et de rivières. Dans la partie sud du parc, que gouverne le régime hydrographique de la rivière Saskatchewan Nord, on trouve surtout un grand nombre de petits étangs, dont certains sont alcalins, quelques petits lacs et deux cours d'eau sinueux.

Par suite de la différence de caractère entre ces deux bassins, c'est dans la partie septentrionale du parc qu'on a stimulé des activités telles que le canotage, la natation et la pêche.

Sols

Le parc possède deux groupes principaux de sols: des sols gris de bois décomposés et des sols noirs désagrégés.

Les sols gris de bois décomposés ont été formés par lessivage; ce processus atteint ses meilleurs effets dans un climat frais et humide et dans un secteur où la végétation naturelle est dominée par la forêt de conifères. A cause des précipitations relativement faibles de la zone forestière, le lessivage s'effectue d'une façon moins rapide que dans les régions plus humides de l'est du Canada. La plupart de la matière géologique mère a une riche teneur en chaux, ce qui fait que le sol a une réaction neutre ou légèrement alcaline. Pour cette raison les sols gris de bois décomposés sont en général supérieurs du point de vue de la fertilité naturelle aux sols lessivés (podzols).

Les sols noirs désagrégés ont été à l'origine des terres de prairies jusqu'à ce qu'ils aient été plus tard envahis par les arbres par suite du processus de lessivage. La fertilité de ces sols est supérieure aux précédents. Dans les parties sud du parc les deux types de sols sont étroitement associés selon la nature du relief et du drainage et dans plusieurs zones on trouve des zones de transition.

Le type de sol qui prédomine dans un endroit influe profondément sur le caractère et la qualité de la végétation qu'on y trouve. Ainsi la sapinette croît le mieux sur des étendues de moraine argileuse, tandis que les mélèzes et les saules préfèrent des endroits mouillés. Le pin dit Jack pine est une essence commune qui pousse sur les sols sablonneux, tandis que l'épinette noire préfère une glaise épaisse.

Végétation

Dans son ouvrage "Les régions forestières du Canada" (Forest Regions of Canada), (1959), J.S. Rowe situe le parc dans le secteur boisé mixte de la forêt boréale. Ce qui caractérise une telle forêt enracinée sur des terres élevées bien drainées est le mélange en proportion variable de trembles, de peupliers baumiers, de bouleaux blancs, de sapinettes et de sapins baumiers; on trouve surtout ces deux dernières essences dans les vieux peuplements.

Une telle forêt de bois mixtes est souvent le résultat d'incendies et d'abattages prématurés. Les trembles sont les premiers à réapparaître après de tels dérangements, suivis dans une proportion variable par les épicéas, qui forment le sous-bois. A long terme cependant, la proportion des épicéas l'emporte à cause de leur longévité et de leur résistance à l'ombre. La formation d'essences mixtes ne constitue pas encore une forêt entière et elle doit être complétée par des sapins baumiers et quelques arbres de bois dur.

La forêt mixte où le tremble prédomine contient une grande variété de plantes dans les sous-bois. Parmi les espèces les plus abondantes d'arbrisseaux, on trouve des buissons à baies d'élan (mooseberry), de Saskatoon, des cornouillers sanguins, des framboisiers, et dans les régions plus sèches des noisetiers et des buissons à baies de buffle. Les arbrisseaux plus petits com-

Une fleur magnifique aperçue dans le parc: le sabot de la vierge

prennent des aubépines, des groseillers, des chèvrefeuilles et des chiocoques. Les espèces qui poussent au ras du sol dans l'herbe sont la linnée, le cornouiller nain, le fraisier, la prêle et la pyrole.

Le tapis de mousse est une des particularités de la forêt mixte, que domine l'épicéa. Parmi les arbrisseaux qui s'enracinent avec le plus de force et de succès dans la couverture de mousse, signalons l'aulne, le buisson à baies pour élan et l'aubépine. Les plus grands peuplements de buissons nains et de ceux qui poussent au ras du sol comprennent surtout des chèvrefeuilles, des linnées, des prêles, des puroles, des lys sauvages des vallées, des myrtilles et des comandras du nord.

La plus grande partie du sud-ouest du parc est caractérisée par des peuplements de trembles et de peupliers baumiers ainsi que par des prairies dégagées. La zone des prairies cependant diminue tandis que les trembles croissent facilement dans des endroits sans ombre. Des études montrent que par rapport à 1947, 25% seulement des prairies pouvaient être encore définies comme telles en 1962. Parmi toutes les plantes qui poussent dans ces prairies, le seigle grossier occupe une superficie de plus de 40%. La variété des espèces végétales de cette région varie selon la texture du sol, l'inclinaison, l'exposition, l'humidité du sol, la proximité des peuplements de trembles, et probablement beaucoup d'autres facteurs. Une grande variété de plantes herbacées, dont le gaillet nordique, la rue des prés, l'achillée, la vesce américaine, diverses sortes d'asters, la solidage et la sauge des prés, se retrouve dans les prairies. Principalement à la périphérie de celles-ci, on dénombre communément des bouleaux, des trembles et des saules. Les aubépines, les chiocoques et les buissons à baies de Saskatoon sont dispersés à travers les parties plus sèches des prairies.

Mammifères

Soixante-dix-sept espèces de mammifères ont été dénombrées dans la Saskatchewan et au moins 47 d'entre elles ont été repérées au parc national de Prince Albert. Cependant à cause de la végétation généralement assez dense du parc et des moeurs secrètes de certains animaux, beaucoup d'espèces n'ont pu être observées facilement.

On trouve dans le parc six différents types d'ongulés. Parmi eux l'orignal est le plus largement répandu. Le dernier recensement, qui date de 1968, évalue le nombre des orignaux à un par mille carré. Bien que cette espèce soit largement répartie, il existe des concentrations locales de ces animaux dans les endroits où ils trouvent un habitat favorable, comme par exemple dans les zones incendiées (secteur nord du parc), les zones humides ayant de denses saulées (extrémité nord-ouest du parc) et les zones où il y a de la bonne nourriture aquatique (centre du parc). Dans ces endroits, les buissons et les petits arbres trahissent un broutement intense.

Les wapitis et les cerfs à queue blanche sont communs dans le secteur sud du parc, où il y a des bois de trembles et des prairies. Les cerfs à queue blanche n'ont apparu que récemment dans le parc, où ils ont été aperçus pour la première fois en 1926. Les cerfs-mulets fréquentent les zones centrales et septentrionales.

Les wapitis sont des herbivores et leurs troupeaux quittent périodiquement le parc pour aller endommager les récoltes des régions agricoles voisines. De tels mouvements saisonniers et de telles migrations constituent un phénomène commun parmi les mammifères, et dans la mesure du possible, il ne doit pas être entravé. Beaucoup de chasseurs et de trappeurs de la Saskatchewan profitent de ces mouvements migratoires hors du parc, en territoire sous juridiction provinciale, pour chasser le gibier et les animaux à fourrure conformément à la loi locale.

On sait que de petites bandes de caribous pénètrent dans les forêts de conifères du centre et du nord du parc. On n'a pas appris grand-chose jusqu'ici sur les moeurs de ces animaux, mais ils feront prochainement l'objet d'études spéciales. A cause de l'exploitation croissante du bois dans les zones voisines appartenant à la province, la grande forêt du parc deviendra, à n'en pas douter, un refuge de plus en plus important pour assurer la conservation de cette espèce.

Un petit troupeau de bisons est parqué dans un enclos à l'intérieur du parc. Pourtant, récemment quelques bisons en liberté ont été aperçus errant le long des prés du lac Amyot et dans les prairies de seigle brut. Ces bêtes avaient été relâchées par les autorités provinciales dans une région située au nord-est du parc.

Les loups gris sont également des représentants importants de la faune du parc. En 1970, leur nombre était évalué à un minimum de 40 individus. Les loups voyagent largement et fréquemment à travers les frontières du parc et ils deviennent alors la cible de ceux qui appliquent les règlements provinciaux de protection contre les bêtes de proie.

Les ours noirs sont communs et il y a des rapports non confirmés qui signalent la présence de pumas dans le parc.

La population des lynx varie en fonction du cycle changeant de celle des lièvres. Le nombre de ces derniers a atteint un chiffre record en 1970 et on s'attend à un effondrement de leur population en 1971. Pareille situation se retrouve chez d'autres prédateurs, comme les coyotes, les renards, les blaireaux, les moufettes, les animaux pêcheurs, les visons, les martres, les hermines et les loutres; leur nombre varie en fonction des proies disponibles. La loutre des rivières est un animal rare qui possède une riche fourrure. L'existence de cette espèce dépend beaucoup de la pêche intensive qui se pratique sur les petits lacs du parc. Les visons sont communs et on en voit souvent sur les berges des grands lacs. Le glouton ou carcajou ne vit pas normalement dans le parc, mais on a signalé dans le passé la présence de rôdeurs de cette race qui venaient des régions nordiques. Les blaireaux, poursuivis dans les zones ad-

jacentes au parc, cherchent refuge sur le flanc des collines qui bordent la rivière Esturgeon ou dans les prairies du secteur sud-ouest. Les autres mammifères, exclusifs à la zone des prairies, sont le saccophore ou rat à bourse, le tamia de Richardson et le tamia rayé. Les tamias de Franklin sont assez peu communs, mais ils sont cependant plus largement répartis que les tamias des deux autres groupes. Les porcs-épics vivent dans les parties boisées du domaine.

Les castors se trouvent d'un bout à l'autre du parc. Les travaux de construction de barrage que ces animaux entreprennent sur les ruisseaux influent considérable sur la faune et la flore dans les zones situées autour des points d'eau. Les marmottes, les porcs-épics, les rats musqués, les écureuils volants, les tamias nains, quatre espèces de musaraignes, quatre de chauves-souris et sept de petits rongeurs complètent la liste des mammifères du parc. Il y a pénurie d'information quant au nombre, à la répartition et aux qualités des petits mammifères.

Poissons

Le parc national de Prince Albert était depuis longtemps reconnu pour ses excellentes possibilités de pêche. Des programmes de pêcherie entrepris pendant des années ont permis d'introduire des poissons et d'ensemencer les lacs. Parmi les poissons les plus répandus pour la pêche sportive que l'on trouve dans les lacs du parc, signalons la truite du lac, le sandre ou vairon, le brochet, la truite jaune, l'aiglefin et le cisco.

Oiseaux

Le parc national de Prince Albert possède, surtout en été, une population d'oiseaux extrêmement variée grâce à cette rencontre de trois zones écologiques contrastantes; la forêt boréale, les bois de trembles et les prairies. Beaucoup d'espèces très intéressantes d'oiseaux y sont attirées venant aussi bien de l'est que de l'ouest de l'Amérique du Nord, surtout à l'époque des migrations, parce qu'il se trouve que le parc est situé directement sur le parcours migratoire principal. On y a ainsi dénombré plus de 175 espèces d'oiseaux.

Il n'y a pas de bonnes conditions pour la reproduction massive des poules d'eau au parc national de Prince Albert comme il en existe dans la région des marmites torrentielles des prairies ouvertes vers le sud. Toutefois plusieurs espèces de poules d'eau trouvent des conditions de multiplication satisfaisantes aux lacs Hanging Heart et Crean ainsi que dans les marécages autour des lacs Lavallée et Amyot. Les grands lacs conviennent à d'autres espèces de poules d'eau comme le plongeon commun, le grand harle commun, le pélican blanc, le cormoran à double crête, la sterne ordinaire, le grèbe et la mouette. Dans certaines zones on trouve également en grand nombre des morillons communs.

Dans la partie nord du parc, les oiseaux les plus répandus sont: le tétras d'épinette, le pic huppé, le pic au dos noir, le pic nordique, le geai gris, le corbeau ordinaire, la mésange boréale, la fauvette tigrée, le myrte, la fauvette huppée de noir, le moineau à gorge blanche et le moineau de Lincoln. L'invasion des prairies par les trembles dans le sud du parc explique la présence d'espèces aussi intéressantes que la pie au bec noir, le moineau couleur d'argile et la grande poule des prairies. D'autres espèces répandues dans cette région sont l'oiseau-chat, l'ampélis des cédres, le viréo aux yeux rouges et le viréo chanteur, la fauvette jaune, le loriot de Baltimore, le moineau vespéral et le grand héron bleu.

Les oiseaux rapaces qui vivent dans le parc sont le faucon à queue rouge, l'aigle chauve, le faucon-pigeon, le hibou cornu et le grand hibou gris.

Objectif du plan:
Le réseau des parcs nationaux est conçu de façon à constituer une riche synthèse des paysages canadiens, des régions physiographiques, des habitats de la faune et des milieux écologiques. En se consacrant à la conservation de certains territoires, la Direction des parcs historiques nationaux assume la responsabilité d'en interpréter les caractéristiques particulières et de procurer des activités appropriées aux visiteurs. Les objectifs du plan peuvent être résumés comme suit:
1. Assurer la protection et la préservation des principales caractéristiques et des attraits exceptionnels du parc pour le bénéfice des générations futures.
2. Assurer, par un plan approprié d'aménagement et de zonage, la sauvegarde du caractère propre à chaque parc.
3. Fournir des éléments de base à la gestion et à l'activité des parcs.
4. Procurer les services susceptibles de permettre aux visiteurs la jouissance des attraits naturels des parcs; et
5. Fournir les installations nécessaires, telles que les terrains de camping, les aires de pique-nique, les routes et les sentiers, en vue de rendre le plus agréable possible le séjour des visiteurs.

Concept
Le but général du parc national de Prince Albert est d'offrir un parc naturel en milieu sauvage avec des centres d'activités pour permettre aux visiteurs d'accéder facilement aux trois principaux environnements du parc; la forêt boréale, le bois de trembles et les prairies dispersées du sud.

Selon le plan, les principales zones récréatives doivent être situées à proximité des grandes routes du parc à Waskesiu, à Narrows et au lac Sandy. Un quatrième centre sera érigé au lac Wabeno, si cette région était englobée dans le parc par suite des changements de limites proposés. On y accédera par la nouvelle route de la Saskatchewan Pulp Company, qui bifurque vers le nord-ouest à partir de la route No. 2.

Les trois provinces des Prairies ayant beaucoup de centres purement récréatifs (comme ceux des lacs Emma, la Ronge, Anglin et Nesslin, pour n'en nommer que quelques uns situés dans la Saskatchewan), on a jugé que dans l'esprit de la Loi sur les parcs nationaux il était hautement important de réserver les vastes espaces des trois principaux environnements du parc national de Prince Albert pour des voyages et des expériences en milieu sauvage. Ces trois espaces seront:
1. "Le milieu sauvage boréal" au nord du parc, incluant "la zone de canotage à la sauvage de Grey Owl", qui entoure le lac Kingsmere et vers l'ouest une succession de petits lacs et de ruisseaux. La colonie de pélicans du lac Lavallée, désignée comme zone de catégorie spéciale, jouira de la protection de ce même environnement.
2. "Le milieu sauvage des bois de trembles" englobe une grande partie de la moitié sud du parc; il comprend beaucoup de petits lacs et de bourbiers ainsi que les sources de nombreux ruisseaux et rivières.
3. "Le milieu sauvage des prairies", dans le sud-ouest du parc, comprend des étendues de prés et bien qu'il s'agisse d'une petite zone, elle est très significative.

Des routes conduiront à l'orée de ces zones sauvages pour permettre aux visiteurs d'accéder aux sentiers et aux voies de navigation par canot. La valeur historique de la cabane de Grey Owl a été reconnue lorsqu'on a inclus le lac Ajawaan dans la zone spéciale et on se propose d'y inclure également le lac Kingsmere pour faciliter l'accès de cette région par canot. Toutefois, étant donné la dimension du lac, on a également l'intention d'organiser des tournées sur des "canots de croisière." Cela permettra de recueillir dans les terrains de camping rudimentaires des excursionnistes à pied et des canoteurs et de donner le moyen d'accéder à la cabane de Grey Owl à tous les visiteurs qui ne pourraient autrement s'y rendre.

Zonage
Les exigences de l'aménagement et celles de la conservation ont dans les parcs nationaux un but commun – la préservation du décor naturel. Dès lors, le plan de zonage permet de déterminer le rôle spécifique d'utilisation de chaque secteur. A cette fin, on a établi cinq catégories fondamentales d'utilisation des terrains: catégorie I – zones spéciales; catégorie II – zones de délassement en milieu sauvage; catégorie III – zones en pleine nature; zones IV – zones de délassement en plein air; catégorie V – zones très fréquentées. La carte No. 2 montre la répartition de ces zones d'utilisation dans le parc national de Prince Albert.

But du zonage
Le zonage a pour but de déterminer les zones de terrains qui, en raison de leurs caractéristiques particulières, nécessitent une gestion spéciale. Ainsi, par exemple, les méthodes administratives qui s'appliquent au centre d'accueil de Waskesiu (catégorie V) sont tout à fait différentes de celles qui conviennent à la zone de délassement en milieu sauvage (catégorie II). Waskesiu fournit à de nombreux visiteurs une grande variété d'activités de plein air et pour cela il n'est pas nécessaire d'avoir un milieu sauvage.

En revanche, dans les zones de délassement en milieu sauvage, le but est de stimuler des activités comme le canotage, la pêche et les excursions à pied. On n'y accède que par sentiers ou canots.

A mesure qu'on recueillera de plus amples données sur les habitats végétaux et animaux en fonction de l'influence des touristes sur eux, le zonage pourra être redéfini et les pratiques administratives pourront être améliorées en vue de la conservation de la faune et de la préservation des forêts et des terrains.

Critères de zonage:
Pour classer les zones particulières dans leurs catégories spécifiques, on a eu recours aux critères et concepts suivants:
1. Le classement est basé sur la détermination des caractéristiques naturelles et culturelles du parc, sur leur emplacement, leur étendue et leur qualité.
2. Des limites topographiques ou hydrographiques sont fixées à toutes les zones de délassement en milieu sauvage (catégories I et II).
3. Les zones en pleine nature (catégorie III) ont pour objet de constituer un arrière-plan naturel aux corridors d'accès.
4. Les zones de délassement de plein air (catégorie IV) comprennent les terrains nécessaires à l'aménagement d'installations tels que les terrains de camping et les centres d'accueil destinés aux visiteurs.
5. Les zones très fréquentées (catégorie V) comprennent les terrains réservés pour l'aménagement permanent du centre d'accueil de Waskesiu.
6. En classant chaque partie du parc dans une catégorie particulière, on tient compte de son degré d'aménagement actuel (voir carte No. 1).

7. Les possibilités futures en matière d'aménagement et de transport seront étudiées soigneusement afin de prévenir tout malentendu dans l'utilisation des terrains.
8. L'accès par route et par piste à des terres hautement protégées (catégories I et II) sera autorisé même s'il faut, pour les atteindre, traverser des zones qui exigent un degré moindre de protection. Toutefois, l'accès aux zones des troisième, quatrième et cinquième catégories ne sera pas autorisé en passant par les terres des première et deuxième catégories.

Définitions et exemples de catégories d'utilisation des terres:

Catégorie I, zones spéciales (54 milles carrés, 3.6 p. 100 de la superficie du parc)
Les zones spéciales sont celles qui possèdent des qualités exceptionnelles ou qui offrent des attraits particuliers qu'il importe de conserver et de protéger d'une façon très stricte. Elles sont de deux genres: les aires écologiques et celles pourvues de caractéristiques historiques ou culturelles.

Les aires écologiques renferment les principaux peuplements de végétaux, des bassins hydrographiques entiers, des habitats d'animaux et des secteurs de recherches spéciales du parc. La gestion et l'utilisation viseront à nuire le moins possible aux peuplements animaux et végétaux du parc. La gestion pourra se contenter de prévenir des désastres naturels ou des risques inacceptables qui pourraient endommager les caractéristiques naturelles des lieux. Les véhicules ne seront pas autorisés et certains secteurs même n'auront aucune voie d'accès. Là où il y en aurait, les visiteurs devront se contenter d'observer la nature, de l'interpréter et d'excursionner à pied pendant le jour seulement. Dans certaines grandes zones, les nuitées dans les terrains de camping rudimentaires seront autorisées.

Les caractéristiques historiques ou culturelles rappellent le rôle que la nature a joué dans l'histoire et la culture de l'homme. En dehors de quelques zones écologiques spéciales, des moyens d'accès seront fournis pour stimuler les visites dans les régions présentant un intérêt historique et culturel.

Tous les secteurs de la catégorie No I n'ont pas encore été déterminés. Cependant, on a pu déjà désigner trois régions d'une superficie globale de 54 milles carrés. L'une se trouve à l'extrémité nord du parc autour du lac Lavallée et comprend la deuxième plus grande colonie de reproduction des pélicans au Canada. (La plus grande colonie se trouve sur les bords du lac Primrose, situé à la frontière de la Saskatchewan et de l'Alberta). Ces oiseaux ayant besoin d'un habitat inviolé par l'homme, l'entrée de cette zone sera interdite à moins d'autorisation spéciale. Dans le cadre du programme d'interprétation, on pourra permettre à partir de la berge du lac Lavallée une observation strictement contrôlée de ces oiseaux, en utilisant des jumelles. Pour assurer une complète protection de cette colonie de reproduction, l'inclusion de la partie nord du lac Lavallée à l'intérieur du parc est un sujet de haute priorité dans les discussions sur les limites du parc qui se déroulent entre le Ministère et la province.

La région située entre la rivière Esturgeon et le ruisseau Rabbit à l'extrémité sud-ouest du parc contient quelques bons exemples de prairies des plateaux. Cette zone ayant été réservée pour servir aux recherches faites sous les auspices du programme international de biologie a été placée sous protection spéciale sans la catégorie No. I et on espère que des ajustements des limites du parc en direction du sud vont permettre d'y inclure le confluent de la rivière Esturgeon et du ruisseau Rabbit.

Les études entreprises par le Service canadien de la faune décèlent des concentrations de loups dans la région du ruisseau Moose. Le rapport entre ces concentrations et les repaires où vivent les loups n'a pas encore été entièrement expliqué; cependent on estime que cette circonstance mérite de placer ce secteur sous la protection de la zone de lère catégorie. C'est donc le troisième secteur du parc de Prince Albert à avoir été jusqu'ici inclus dans la zone spéciale.

Les loups ont subi de lourdes pertes en nombre et en habitat à travers l'Ouest canadien, aussi leur présence dans le parc est importante en vue de la conservation du milieu. Des visites guidées pour aller entendre les hurlements des loups pourront faire partie d'un programme d'interprétation avancée. Si des études subséquentes arrivaient à découvrir d'autres lieux de rendez-vous de ces animaux, ces endroits pourraient être reclassifiés dans la catégorie I.

Pour que les lieux présentant un intérêt historique et culturel puissent être facilement accessibles aux visiteurs du parc, on pourra fournir des moyens de transport, surtout là où il y aurait des difficultés réelles à atteindre ces endroits. Un de ceux-ci est la cabane de Grey Owl sur le lac Ajawaan, qui doit être restaurée comme curiosité culturelle. Il y aura trois moyens d'y accéder; par canot – le mode de transport historique de la région; par bateau-croisière à travers le lac Kingsmere pour les gens qui ne savent ou ne peuvent canoter; et enfin par un sentier d'excursion qui passe à l'est du lac Kingsmere. Pour atteindre ce but, le lac Ajawaan sera inclus dans la catégorie I; alors les bateaux à moteur, à l'exception de celui qui servira aux croisières, seront interdits sur le lac Kingsmere.

On se rend compte qu'il y a encore dans le parc des choses uniques qui n'ont pas été découvertes ou appréciées à leur juste valeur. Aussi à mesure que de nouvelles études seront entreprises, d'autres zones pourront être classées dans la catégorie I. Cela pourrait s'appliquer notamment à des exemples remarquables de géomorphologie et à des prototypes de forêts.

Catégorie II, zones de délassement en milieu sauvage (1,136.1 milles carrés, 76.0 p. 100 de la superficie du parc)
Les zones de la deuxième catégorie ont pour rôle de maintenir un milieu récréatif sauvage. Des sentiers d'excursion, des terrains de camping rudimentaires et l'habitat naturel de la faune sauvage en constituent les principaux attraits. Cette catégorie occupe la plus grande partie du parc et pour les besoins de la description nous allons diviser cette zone en deux secteurs principaux:
1. Le milieu sauvage des bois de trembles, avec beaucoup de petits lacs et des hauteurs dans la partie sud du parc.
2. Le milieu sauvage boréal, dans la partie nord du domaine avec de grands lacs, reliés à des voies navigables par canot. Le lac Kingsmere, à l'austérité sauvage, est un point de départ excellent pour une randonnée aventureuse en canot; on peut entre autres choses atteindre de là la cabane de Grey Owl sur le lac Ajawaan.

On a proposé de baptiser la région à l'ouest du lac Kingsmere "la zone de canotage sauvage de Grey Owl". A l'ouverture du parc en 1927, on faisait du canot

de façon intensive dans cette région, mais depuis quelques années cette activité a quelque peu périclité et les portages ont été envahis par la végétation. Des travaux considérables devraient être entrepris dans cette région pour remettre en état les voies navigables et dégager les portages.

Un autre grand itinéraire de canot existe entre le lac Tourist et la limite est du parc; il suit le cours da la rivière Mac-Lennan.

Le Ministère va préparer un guide pour les canoteurs du parc et des régions avoisinantes dans le but de favoriser ce mode de transport.

Catégorie III, zones en pleine nature (250 milles carrés, 16.78 p. 100 de la superficie du parc)

Ces zones représentent les limites du milieu sauvage. Elles servent en partie de tampon entre les terrains tout à fait sauvages et les secteurs aménagés, offrent un fond de scène naturel aux installations et elles sont essentielles à la préservation du caractère sauvage du parc. Les terrains de la troisième catégorie sont, à plusieurs points du vue, les plus difficiles à définir et l'on pourrait presque les considérer comme une banque de terrains. Lorsqu'on connaîtra mieux ces régions, on pourra en rattacher certaines parties aux zones de la première et de la deuxième catégories. Il est peu vraisemblable toutefois, qu'on en classifie des sections pour incorporer aux zones de la quatrième catégorie. On y permettra d'une façon plus intense que dans la catégorie II des activités comme la pêche, les excursions et le camping rudimentaire. Les terres de la catégorie III seront traversées par des routes d'accès intérieures, on y trouvera des étalages-expositions le long des chemins, des centres d'interprétation, des sentiers d'interprétation et des terrains de pique-nique.

Cette zone comprend les lacs Crean, Hanging Heart, ainsi que la partie supérieure du lac Waskesiu le long de la route 264; elle comprend également un secteur à l'extrémité sud-est du parc.

Catégorie IV, zones de délassement en plein air (50,7 milles carrés, 3.4 p. 100 de la superficie du parc)

Les aménagements actuels et futurs sont limités par ces zones. Celles-ci comprennent les routes, les terrains de camping et les autres centres d'activité en plein air.

Comme exemple, citons la route-promenade circulaire autour du lac inférieur Waskesiu, les trois centres projetés de Narrows, des lacs Sandy et Wabeno ainsi que les bâtiments de la direction au passage de la rivière Esturgeon.

Colonie de pélicans blancs sur le rivage nord du lac Lavallée

Catégorie V, zones très fréquentées (5,2 milles carrés, 0.3 p. 100 de la superficie du parc)
En raison de la grande distance du parc des agglomérations urbaines, on a eu soin de développer pendant des années la communauté de Waskesiu de manière à ce qu'elle puisse servir les visiteurs. Cependant certains aménagements ne conviennent pas à un parc national et on songe à les reloger dans un des nombreux centres récréatifs de la région avoisinante. La réorientation de Waskesiu comme centre d'accueil pour les visiteurs d'un parc national a déjà fait l'objet d'un rapport d'experts préparé en 1965. La majorité des propositions formulées alors sont en train d'être mises en oeuvre. Le plan continuera à être mis à jour s'il fallait procéder à des remaniements rendus nécessaires par des changements constants.

Résumé de l'aménagement des terrains de camping

Numéro de la catégorie	Nom de la catégorie	Superficie en milles carrés	Pourcentage de la superficie du parc	Exemples de de la catégorie
I	Spéciale	54.0	3.6	Lac Lavallée
II	Délassement en milieu sauvage	1136.1	76.0	Zone de canotage sauvage de Grey Owl
III	Zones en pleine nature	250.0	16.7	Lac Sandy
IV	Délassement en plein air	50.7	3.4	Lac Wakesiu inférieur
V	Zones très fréquentées	5.2	0.3	Waskesiu
		1496.0	100.0	

Catégorie	Nom	Définition	Utilisation appropriée	Aménagement approprié
I	Spéciales	Régions uniques sur le plan écologique, biologique ou autre	Etude du milieu Etudes écologiques ou historiques, observation de la nature	Interprétation
II	Délassement en milieu sauvage	Zones naturelles	Marche à pied, canotage, observation de la nature, équitation, pêche	Emplacements de camping en milieu sauvage
III	En pleine nature	Régions naturelles modifiées par l'homme	Natation, canotage, pique-nique, camping, équitation, observation, pêche	Emplacements de camping semi-équipés, pique-nique, routes
IV	Délassement en plein air	Zones d'activité destinées à une fréquentation relativement considérable	Camping, natation, canotage, pique-nique, pêche, corridors routiers	Terrains de camping, centres de services aux visiteurs
V	Très fréquentées	Ambiance urbaine à l'intérieur du parc	Magasins, divertissements, services aux visiteurs, complexe administratif	Hôtels, motels, magasins, logement

La conservation des ressources, l'aménagement et l'interprétation sont les trois principales activités qui correspondent aux objectifs de la politique des parcs, laquelle vise à préserver les zones naturelles et à les mettre à la disposition des visiteurs pour les encourager à en profiter et à les apprécier. Les objectifs d'un parc sont donc:

- de mettre les visiteurs en contact avec le milieu naturel pour favoriser leur compréhension des forces primitives de la nature et stimuler leur appréciation de l'écologie du parc;
- de mettre au point et de présenter des programmes qui renseignent les visiteurs sur les caractéristiques du parc et éveillent leur curiosité et leur intérêt pour l'histoire naturelle et la vie au grand air;
- de stimuler les activités de plein air qui sont compatibles avec la raison d'être du parc;
- de fournir en accord avec la politique de zonage un système adéquat de routes, de sentiers et de voies de canotage à travers le parc;
- de fournir les installations et les services publics nécessaires aux visiteurs du parc;
- d'empêcher la dégradation des caractéristiques du parc.

Conservation des ressources

Le programme de conservation a pour objet d'empêcher tout ce qui peut détériorer les ressources naturelles. Le plan d'utilisation des terrains, l'application stricte des règlements des parcs nationaux concernant la protection de la faune sauvage et des autres ressources, des programmes de gestion constructifs visant à maintenir l'équilibre des peuplements de végétaux et d'animaux, et des mesures correctives adéquates comme la lutte contre les maladies chez certaines espèces végétales ou animales, sont parmi les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but.

Le programme a également pour but de coordonner la protection du décor naturel du parc avec les utilisations et les aménagements projetés afin d'assurer sa fréquentation optimale et de favoriser le plaisir des visiteurs. L'objectif visé est le maintien, dans la mesure du possible, de l'équilibre naturel des divers peuplements.

Il y a deux importantes façons d'envisager le problème de la conservation des ressources, soit le "concept évolutif" et le "concept de l'époque". Pour conserver une certaine souplesse d'action, on n'applique jamais avec rigidité l'un ou l'autre des deux concepts.

Dans la région occupée par le parc national de Prince Albert, on découvre les effets des dépôts glaciaires par le nombre de lacs à tous les stades de remplissage, avec des traces d'argile glaciaire et diverses moraines. La poussée végétale ultérieure due aux conditions climatiques a abouti à la formation des forêts boréales et de trembles, entremêlées avec des restes dispersés de prairies. Dans certaines parties du parc, des activités humaines comme l'exploitation du bois ou le pâturage ont altéré le paysage. Ainsi selon le concept évolutif le processus de remplissage des lacs ou la succession naturelle des plantes vers une végétation stabilisée devrait pouvoir s'accomplir sans l'intervention de l'homme. L'observation de tels processus naturels s'applique aux zones des catégories I et II.

La gestion selon le concept de l'époque prévoit la gestion des ressources de manière à conserver au parc le caractère qu'il avait à un moment donné. Au parc national de Prince Albert beaucoup de caractéristiques intéressantes pourront être ainsi conservées. Par exemple, les zones de végétation des prairies pourraient disparaître si les incendies périodiques rendus nécessaires pour le maintien de certaines caractéristiques n'étaient pas autorisés. Pour conserver ces zones à l'intérieur du parc, il faudrait donc recourir de temps en temps à des incendies artificiels et contrôlés. L'influence de l'homme moderne a modifié à des degrés divers l'équilibre et l'atmosphère de la nature du parc. Ainsi, les transformations apportées aux terres qui entourent celui-ci tendent à en faire une île, ce qui provoque des effets fâcheux sur la faune sauvage. Ces effets, heureusement, sont atténués lorsqu'il s'agit du parc national de Prince Albert, qui est éloigné de toute grande agglomération humaine et dont les terres adjacentes n'ont pas été de ce fait soumises à une exploitation intensive.

Il semble que le parc aura un rôle de plus en plus important à jouer comme refuge de la faune sauvage lorsque des terres seront attribuées à l'agriculture dans le sud et qu'à l'est, d'autres terres seront utilisées à des fins récréatives. D'autre part, on croit que la plupart des forêts entourant la partie septentrionale du parc seront soumises à la coupe.

Les routes, les terrains de camping, les centres d'accueil et le nombre croissant de visiteurs sont autant de facteurs importants qui influencent les conditions naturelles du parc. Le zonage et le soin apporté à la conception et à l'emplacement des aménagements n'élimineront pas entière-

Voici un exemple de remplissage naturel d'un lac, en vertu du concept évolutif.

ment ces influences néfastes sur le milieu naturel, mais les neutraliseront ou, tout au moins, les réduiront au minimum. La préparation et la mise à jour d'un inventaire des ressources naturelles du parc sont des mesures essentielles dans un programme de conservation. Bien qu'on sache déjà beaucoup de choses au sujet du parc, l'élaboration d'un inventaire complet est un besoin urgent.

Les populations de mammifères subissent, on le sait, des fluctuations cycliques. Au cours des années, les chiffres concernant certains animaux ont varié considérablement selon les réserves alimentaires disponibles. L'actuelle politique de conservation de la flore tend à stimuler l'accroissement des forêts de conifères au détriment des arbres et des arbrisseaux caducs, qui servaient d'aliment aux espèces animales.

Le système envisagé de classification des terrains s'étend à des secteurs qui sont entièrement protégés et préservés. Parmi ces secteurs, il s'en trouve de plus petits où l'influence des forces de la nature s'exerce avec un minimum d'intervention humaine. D'autres secteurs pourront être établis où, en vertu du concept de l'époque en matière de gestion, il sera possible de protéger et de perpétuer des espèces végétales et animales telles qu'elles étaient à une certaine période de leur évolution naturelle.

Un important travail de cartographie et de recherche doit être effectué pour établir les peuplements végétaux et animaux du parc. Ces études faciliteront l'examen des limites des zones d'utilisation, les effets provoqués par les routes, les terrains de camping et les autres aménagements, actuels et futurs, définis par le plan. De telles recherches permettront aussi d'établir des points de repère pour évaluer l'influence de l'homme sur le milieu ambiant et elles mettront en relief la nécessité de conserver intacts des spécimens de grands peuplements végétaux et d'animaux, afin de les comparer avec ceux des autres zones qui ont été modifiées sous l'influence de la civilisation.

Plantes

Le revêtement végétal, les arbres, les arbrisseaux, les herbes et les pâturages, font partie des ressources vivantes et changeantes du parc. Leurs conditions et leur équilibre peuvent être sérieusement compromis par l'homme. Une protection insuffisante contre les incendies pourra entraîner d'un seul coup la perte injustifiable de vastes portions du parc. D'autre part, s'il n'y avait pas de sinistres naturels, il y aurait un déséquilibre fâcheux entre les divers systèmes écologiques représentés dans le parc. De même, il faut surveiller constamment les dangers qui peuvent résulter de la destruction par la maladie et les insectes d'une grande partie de la couverture forestière.

De tels événements pourraient être considérés comme des cas typiques de catastrophes naturelles dans les grandes zones sauvages, mais ils seraient inadmissibles dans les zones des catégories III, IV et V. Bien qu'une grande zone d'arbres brûlés par l'incendie ou détruits par les insectes ou la maladie puisse être un intéressant sujet d'interprétation de la nature, elle ne saurait constituer un emplacement agréable pour un terrain de camping.

Dans le parc national de Prince Albert, comme dans d'autres parcs nationaux, l'accent a été mis surtout sur la protection maximale de la forêt contre le feu, les insectes et la maladie. Toutefois, avant la fondation du parc, l'incendie était un des principaux facteurs de modification du paysage; la couverture végétale en témoigne encore aujourd'hui. La grande variété des habitats et la diversité des plantes font partie intégrante des biens du parc et contribuent à sa beauté. Il pourrait cependant devenir nécessaire de permettre aux forces destructrices de la nature d'agir plus librement ou bien d'introduire un contrôle artificiel, surtout si les communautés des prairies devaient être maintenues.

La faune

L'étude des populations animales dans le parc constitue une tâche de tous les jours. De telles études ont pour objet de déterminer quels sont les animaux indigènes, quelle est l'abondance de chaque espèce par rapport à l'habitat disponible et quelles mesures doit-on prendre pour maintenir l'équilibre entre les populations animales et les habitats existants. Ainsi, par exemple les castors, qui ont été exterminés par les trappeurs dans cette région, y ont été réintroduits vers 1930 par Grey Owl et constituent aujourd'hui une population animale largement distribuée à travers le parc.

De même, un troupeau modèle de 20 bisons vit dans un enclos près de l'entrée sud. Il faudra cependant songer à le reloger au cas où cette partie du parc, située le long de la route Cookson, lui soit enlevée lors de l'éventuel réajustement des limites. Une étude sera alors entreprise pour déterminer s'il est souhaitable de lâcher les bisons en liberté dans la zone des prairies.

Les approvisionnements en poissons étaient surtout déterminés dans le passé par les besoins des pêcheurs. Des méthodes plus scientifiques vont être maintenant adoptées pour fournir une plus grande variété d'espèces indigènes tout en maintenant l'équilibre avec le milieu aquatique et la nourriture disponible. Pour conserver intactes les zones en milieu sauvage, certaines nappes d'eau seront maintenues à l'état naturel, c'est-à-dire qu'on ne les approvisionnera pas en poissons et que la pêche y sera prohibée. On se propose d'éliminer l'actuel établissement de pisciculture. Tout programme futur ayant trait à l'empoissonnement sera entrepris en coopération avec la province de la Saskatchewan.

Des recherches supplémentaires seront effectuées à travers les cours d'eau du parc pour déterminer les capacités aquatiques, l'existence de nourriture, la croissance des poissons et les besoins de la pêche. Le résultat de ces recherches permettra de prendre de nouvelles mesures de gestion.

Les oiseaux font partie intégrante de la faune du parc et ils reflètent le caractère de cette combinaison originale de la forêt boréale, de la forêt de trembles et des prairies. Tout plan futur du parc doit tenir compte et comprendre leurs besoins en matière d'habitat. La réserve de pélicans du lac Lavallée a déjà été reconnue et a été classée dans la catégorie spéciale. Des études permettront de découvrir d'autres habitats d'oiseaux, ainsi que les endroits où ils se reposent et où ils se nourrissent.

La conservation et les gardes

La mise en application et l'exécution des diverses parties du programme de conservation relèvent principalement des gardes qui bénéficient des conseils et de l'aide des spécialistes du Ministère et d'autres organismes gouvernementaux. Le Service canadien de la faune, le ministère des Pêches et Forêts, le bureau de météorologie du ministère des Transports et le Conseil national des recherches fournissent l'assistance principale.

La conservation est la tâche essentielle des gardes. Pendant l'élaboration du programme de conservation des ressources, ce

sont eux qui donnent des avis logiques et pratiques, ce sont eux également qui vérifient la situation dans les zones et qui décèlent les conditions exceptionnelles qui nécessitent une action immédiate. Les gardes jouent également un rôle important dans le domaine des relations publiques. Ils fournissent des renseignements généraux aux usagers, ils font respecter les règlements de sécurité, ils surveillent les excursions dans les régions dangereuses. Ils procèdent aux opérations de recherches et de sauvetage dans le cas de visiteurs perdus ou blessés. Trouver les touristes égarés en forêt, secourir les nageurs, aider les canoteurs font partie des principales responsabilités des gardes. Ils appliquent aussi les règlements visant à protéger les animaux sauvages contre les braconniers et contre les visiteurs faisant preuve de cruauté. De même, ils s'assurent que les propriétaires d'animaux domestiques – chiens, chats ou bétail égaré – se conforment aux règlements du parc.

La protection du milieu

Toute activité humaine contribue à altérer le milieu naturel d'un parc. Cependant, l'homme, en qualité d'observateur et de collaborateur, a un rôle à jouer dans le parc. Aussi est-ce à la Direction des parcs nationaux qu'il incombe de prévenir les exagérations en en contrôlant le progrès et l'utilisation.

Un style architectural sera choisi pour l'ensemble du parc et les bâtiments privés. Les aménagements seront conçus avec soin de façon à ce qu'ils respectent le style, s'harmonisent avec le décor naturel et se conforment aux règles de contrôle de la pollution.

Le bruit des machines préoccupe de plus en plus le pays tout entier; aussi est-il particulièrement important de l'enrayer dans les parcs nationaux pour en préserver la quiétude. Les embarcations à moteur continueront à être tolérées sur certains lacs du parc national de Prince Albert, mais aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans les zones des catégories I et II, à l'exception toutefois du bateau croisière, qui circulera sur le lac Kingsmere. Partout ailleurs une surveillance sévère sera exercée quant à la fréquence et à la manière d'utiliser les véhicules-moteur, y compris les motoneiges.

Interprétation

L'interprétation du parc a pour but de stimuler chez le visiteur son sens de l'observation, de lui faire comprendre et apprécier le milieu naturel du parc par rapport à lui-même en lui expliquant ce parc par des tours guidés, des conférences illustrées par des diapositives, des sentiers d'interprétation, des étalages-expositions, des centres d'interprétation et des publications. Bien que le but premier du réseau des parcs nationaux soit la conservation et la protection de prototypes de paysages canadiens, la création de tels parcs ne serait pas suffisante. Dès lors, le programme d'interprétation tente d'établir un contact avec le visiteur pour l'aider à apprécier les valeurs naturelles qui sont conservées dans les parcs nationaux. Grâce à ce programme, on espère que le parc et son milieu – c'est-à-dire sa géologie, son relief, sa flore, sa faune et son histoire humaine – donneront au visiteur une meilleure compréhension de la valeur de son héritage naturel.

Processus d'interprétation

Pour être efficace, l'interprétation doit être fondée sur la connaissance. Les renseignements sur les aspects biologiques, géologiques et historiques du parc sont d'abord compilés par les naturalistes qui en font l'inventaire en collaboration avec les gardiens du parc. Les données rassemblées sont ensuite évaluées et présentées aux touristes d'une façon intéressante et variée. C'est là le processus de l'interprétation dont le programme comprend deux éléments essentiels: l'inventaire et l'interprétation.

Thème d'interprétation

Le plan-cadre provisoire établit un thème d'interprétation pour chacun des parcs nationaux. Autour de ce thème, on crée des programmes et on aménage diverses installations pour mieux permettre aux visiteurs de recueillir des impressions propres au milieu naturel d'un parc donné.

Le parc national de Prince Albert, situé au milieu de la large ceinture de transition qui va, à travers les Prairies, des Montagnes Rocheuses au Bouclier canadien, est une région d'un intérêt très spécial. La vraie forêt boréale est située au nord; la véritable prairie aux herbes courtes est au sud. Entre les deux on trouve un mélange de forêt de trembles et de forêt boréale, entrelacé par de petits espaces de cette prairie que l'on trouve dans l'angle sud-ouest du parc.

Du point de vue physiographique, le parc se présente comme un plateau ondulé d'une altitude moyenne de 1,800 pieds, et qui, avec ses crêtes et ses moraines d'argiles glaciaires, s'élève jusqu'à 2,300 pieds d'altitude.

Chaque parc national est un musée vivant en plein air, qui adopte un thème unique. Celui du parc national de Prince Albert pourrait être "de la forêt à la prairie" à cause de la diversité de la végétation qu'on y trouve.

Moyens d'interprétation

L'interprétation des parcs est une fonction et un art en pleine expansion. Elle est servie par un arsenal neuf de méthodes, de moyens, d'équipement et d'attitudes.

Les moyens d'interprétation les plus souvent utilisés sont les centres d'interprétation, les théâtres de plein air, les étalages sur place, les sentiers d'interprétation, les panneaux d'information et les publications. Le centre d'interprétation de Waskesiu a besoin d'être réaménagé et relogé dans un endroit plus approprié, mais entre-temps il remplit malgré tout un rôle important en introduisant le visiteur dans le milieu naturel du parc.

Des théâtres de plein air existent déjà à Beaver Glen, à Waskesiu et à Narrows; on y présente des conférences illustrées avec des diapositives et des films.

Il semble que la construction d'un petit centre d'interprétation débutera à l'automne 1971 sur les hauteurs surplombant le lac Sandy. Ce centre comprendra un sentier auto-guidé, un étalage-exposition et un belvédère de 40 pieds.

Des étalages sur place et des panneaux vont contribuer à expliquer la signification de certaines caractéristiques et de certaines zones. Ces installations seront petites, n'auront ni personnel ni service, mais seront dispersées assez largement à travers le parc. Leur but sera non seulement d'interpréter des phénomènes permanents, mais aussi d'interpréter des événements récents comme les incendies, les inondations, les dommages causés par les tempêtes et les changements de toute sorte; bref, elles montreront que la nature n'est pas statique, mais qu'elle est dynamique et en proie à un perpétuel renouvellement.

Les étalages sur place et les panneaux vont interpréter:

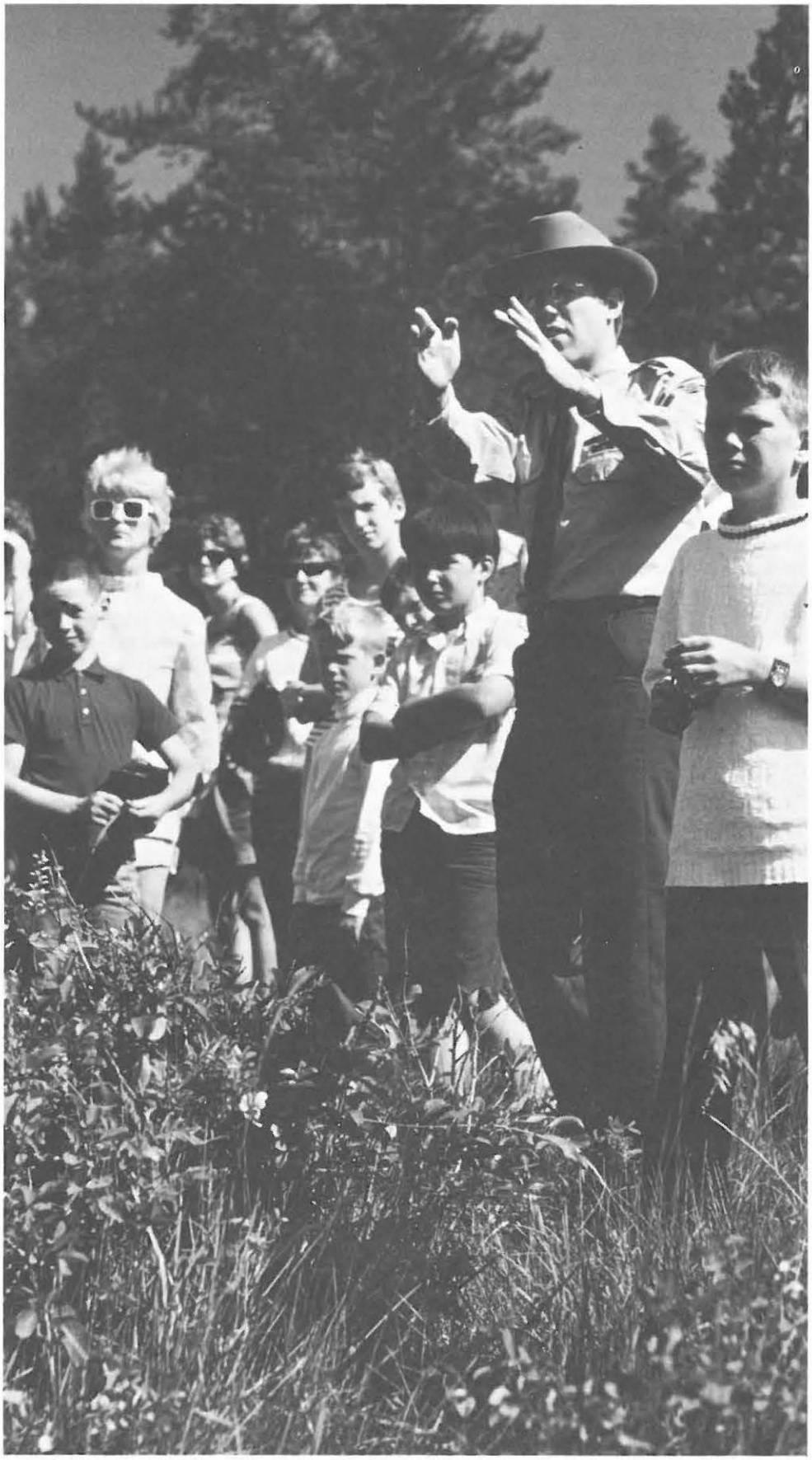

a) le milieu des prairies
b) le milieu de la forêt de trembles
c) le milieu de la forêt boréale
d) les crêtes glacées du lac Waskesiu
e) l'histoire de Grey Owl
f) le plateau
g) la morphologie glaciaire du parc.

Plusieurs de ces étalages sur place donneront accès à des sentiers d'interprétation pour rendre plus facile l'examen de la curiosité exposée.

Les sentiers d'interprétation sont conçus pour diriger les visiteurs vers des zones particulièrement riches en beautés naturelles. En principe, ces sentiers ramènent les excursionnistes à leur point de départ sans les obliger à refaire le même trajet. Ils sont assez courts et faciles pour que des gens de tout âge et de toute condition physique puissent les emprunter. Certains permettent d'interpréter la nature soi-même en utilisant des brochures ou des panneaux explicatifs disposés le long du parcours. Dans d'autres cas, un naturaliste du parc accompagne les visiteurs pour des tours guidés.

Les sentiers d'interprétation autonome et ceux où le visiteur obtient l'assistance d'un naturaliste sont situés à proximité du lac Waskesiu, à Mud Creek, Running Pine, Tea-pail et Two Rivers. Le personnel des naturalistes du parc étudie la possibilité d'aménager des sentiers non-interprétatifs.

On a déjà commencé à se servir de bateaux pour faire de l'interprétation sur le lac Waskesiu. Ce programme pourrait être étendu aux lacs Crean et Kingsmere, lorsqu'ils seront dotés de bateaux-croisières. Sur le lac Kingsmere notamment, un tel bateau sera particulièrement nécessaire pour accéder à la cabane de Grey Owl lorsque les embarcations moteurs seront prohibées.

Publications d'interprétation

Le visiteur peut obtenir des ouvrages d'interprétation en s'adressant au personnel d'interprétation du parc. Les publications se présentent sous plusieurs formes; le touriste y trouvera de quoi enrichir ses connaissances sur les richesses naturelles et culturelles du parc, et il pourra également recueillir des renseignements sur son propre séjour.

Un naturaliste du parc escorte des visiteurs dans un sentier d'interprétation

Plan d'aménagement

La fourniture d'installations destinées aux visiteurs et aux fonctionnaires du Ministère constitue le principal aspect du programme d'aménagement. Le plan de zonage en détermine l'emplacement et le nombre, compte tenu de la capacité d'accueil de chaque zone. Cette capacité est basée sur les possibilités physiques et les conditions ambiantes du territoire.

Lorsque la capacité d'accueil d'une installation est atteinte, on doit prévoir la construction de nouveaux aménagements compte tenu, selon les critères de base, des besoins de la zone concernée. C'est la raison pour laquelle la planification est si importante. A mesure que les besoins d'utilisation des visiteurs augmentent, un niveau maximum pourra être atteint au delà duquel l'addition de toute nouvelle installation pourrait nuire à la nature du parc. Pour obvier à cela on dispose d'un certain nombre de solutions parmi lesquelles il y a la possibilité d'agrandir le parc, de créer de nouveaux parcs, de stimuler l'installation d'établissements commerciaux hors du parc. Eventuellement il pourrait devenir nécessaire de limiter pendant une journée donnée le nombre de visiteurs dans certains secteurs du parc.

Routes d'accès et circulation

Les principales routes d'accès au parc national de Prince Albert sont les routes No 264 et 263, respectivement à l'est et au sud. Des points d'accès secondaires viendront du nord et de l'ouest.

Comme le montre la carte No 2, les emplacements des routes du parc se trouvent dans les zones de la troisième et quatrième catégories.

On ne prévoit aucune nouvelle construction de routes pour le moment, mais on envisage d'améliorer des routes existantes en les rendant plus compatibles avec le milieu ambiant. Un certain nombre de longs tronçons de routes droites doivent être refaits pour les rendre plus pittoresques.

On se propose d'établir à First Narrows un petit bac pour voitures afin de créer une route-promenade circulaire autour du lac Waskesiu inférieur. La route vers la rivière Kingsmere se terminera au bout du lac Waskesiu par une modeste rampe de lancement de bateaux située dans un secteur d'utilisation diurne.

On propose de créer une promenade à sens unique pour l'interprétation de la forêt de trembles et les prairies des plateaux. Cette route commencerait au centre récréatif du lac Sandy pour y revenir en suivant l'itinéraire que voici: Elk Trail, Fish Lake, Camp I Lake, Hunters Lake et Rabbit Creek en passant par les prairies à la frontière sud du parc.

La route de service des gardes qui longe le côté ouest du parc doit être convertie en une piste pour marcheurs et cavaliers à l'ouest de la route Cookson afin d'éliminer de la vallée de la rivière Esturgeon toute circulation automobile. La future route pour le parc provincial du lac Nesslin passera à l'extérieur du parc.

La route carrossable vers les lacs Trappers et Namekus sera maintenue, mais celle qui donne accès au lac Anglin sera fermée jusqu'à la fin des discussions au sujet du réajustement des limites du parc. A l'exception des routes Cookson et Big River, l'accès au poste de gardes de la rivière Esturgeon et les nombreuses entrées dans le parc du côté du sud et de l'ouest seront éliminés pour mieux surveiller le parc et réduire les incidents soulevés par les braconniers.

Critères et mesures d'aménagement

1. Les aménagements seront compatibles avec la classification de la zone dans laquelle ils seront effectués.
2. Les nouvelles routes seront tracées et construites en fonction surtout du paysage et non seulement de leur but pratique.
3. Les belvédères seront érigés aux endroits susceptibles de mettre en relief les particularités et les attraits du milieu environnant.
4. Les sentiers et les voies navigables feront partie d'un réseau intégré de voies de communication et leur tracé sera conçu de façon à favoriser une appréciation optimale des beautés naturelles du parc.
5. Les services pour les activités diurnes seront séparés des installations de camping, tout en se trouvant à peu de distance de celles-ci.
6. L'aménagement des futures installations sera étroitement surveillé du double point de vue architectural et paysager.

"First Narrows" au lac Waskesiu. Un raccordement est projeté ici, (possiblement un petit traversier) pour permettre une promenade autour du lac Waskesiu inférieur.

Pistes et sentiers

Les sentiers jouent un rôle important dans l'ensemble de la circulation du parc. Beaucoup de zones éloignées ne sont accessibles que par ce moyen.

Jusqu'ici les excursions à pied ont été négligées; cela est peut-être partiellement dû au manque d'information adéquate et à l'absence de signes sur des sentiers peu visibles. Cependant il existe beaucoup de régions où des sentiers peuvent être tracés et à l'avenir on mettra l'accent sur cette forme d'utilisation du parc. Un plan prévoit des sentiers pour marcheurs, cavaliers et cyclistes.

Voici les sentiers et pistes que l'on se propose d'établir:

a) sentiers pour marcheurs, cavaliers et cyclistes autour du lac Waskesiu;
b) sentier pour marcheurs le long de la rivière Spruce;
c) sentier pour cyclistes et cavaliers entre Waskesiu et le centre récréatif du lac Sandy;
d) sentier pour marcheurs autour du lac Amyot;
e) sentier pour marcheurs à l'est du lac Kingsmere vers la cabane de Grey Owl et de là au nord vers le lac Wabeno;
f) utilisation des sentiers Moose, Lofthouse, 56, 57, et de la frontière pour marcheurs et cavaliers.

L'aménagement de nouveaux sentiers, un programme de panneaux et la construction de campings rudimentaires stimulera la pratique de ce sport dans l'arrière-pays du parc.

Canotage

Les deux principales activités du parc sont le canotage et la pêche. Dans le passé, on a attaché peu d'importance au genre de bateaux utilisés sur les divers lacs du parc avec ce résultat que sur toutes les nappes d'eau en contact direct avec les routes, on utilisait des embarcations à moteur. Il s'agit des lacs Waskesiu, Hanging Heart, Crean, Lost, Kingsmere, Bagwa, Lily, Namekus, Trappers, Anglin, Sandy, Fish et Camp I.

Il serait très souhaitable que le parc national de Prince Albert débarrasse quelques lacs aisément accessibles du bruit et du dérangement occasionnés par les embarcations à moteur, et cela d'autant plus qu'il existe à proximité, à travers la province, des lacs où l'on peut pratiquer la pêche et user de moteurs puissants sans aucune restriction. A cause du lien historique du lac Kingsmere et de Grey Owl et parce que ce lac sera le point de départ des tournées croisières, on a jugé opportun de le proclamer lac semi-sauvage et d'en bannir les bateaux à moteur individuels. Toutefois étant donné la dimension du lac et le fait que beaucoup de personnes veulent visiter la cabane de Grey Owl et sa tombe près du lac Ajawaan, on a reconnu la nécessité d'utiliser un bateau croisière, qui donnera également accès à des camps rudimentaires ainsi qu'au portage d'Ajawaan. La petite voie ferrée qui existe sur le flanc du lac Kingsmere continuera à être utilisée pour le transport de bateaux sans moteur. Plus tard on se propose d'éliminer les bateaux à moteur sur les lacs Trappers, Fish et Camp I. Dès lors, dans l'avenir, les embarcations à moteur ne sillonneront que les lacs Waskesiu, Hanging Heart, Crean, Lost, Namekus et Sandy, soit un total de 78 milles carrés.

Installations d'accueil pour les visiteurs

Les installations d'accueil à l'intérieur du parc datent des premiers temps de celui-ci car il fallait remédier aux inconvénients dus à la distance des grands centres de peuplement.

Waskesiu est le principal centre d'accueil pour visiteurs; il leur offre des activités récréatives et la possibilité d'y passer la nuit. Son aménagement visera de plus en plus à ce qu'il soit compatible avec les exigences des parcs nationaux.

A Narrows on peut également passer la nuit ailleurs que sur un terrain de camping. Les seuls autres hébergements nocturnes que l'on puisse obtenir se trouvent dans les modestes auberges de jeunesse situées près des centres d'activité.

Terrains de camping

Les techniques de camping évoluent et s'améliorent constamment en même temps que croît la demande pour de nouvelles installations. Il y a quelques années, un petit nombre d'enthousiastes pratiquait le camping. Toutefois depuis peu, il est devenu le mode de transport et de vacances le plus populaire et le plus attrayant. L'emploi de caravanes compactes et de tentes-roulottes augmente chaque année. De nombreux campeurs viennent des centres urbains, et tandis que certains réclament des services spéciaux, d'autres trouvent dans leurs maisons roulantes toutes les commodités dont ils ont besoin.

Directives pour l'aménagement des terrains de camping

Les directives ci-dessous sont à la base d'un programme d'aménagement de terrains de camping:

1. Les terrains de camping seront aménagés en fonction de la demande prévue, suivant les normes maximales d'accueil définies dans le résumé qui suit.
2. L'emplacement des terrains de camping et la gamme des services qui y correspond varieront du type primitif et rudimentaire au type d'un camp moyen n'offrant que des services restreints, mais situé à proximité d'un lac.
3. Les principaux terrains de camping seront conçus pour desservir également les propriétaires de tentes et de caravanes. Comme ces dernières sont de plus en plus équipées, aucune installation particulière ne sera prévue à leur intention.
4. Des dispositions minimales seront prises pour le camping d'hiver, dont les installations seront accrues ou diminuées en fonction de leur utilisation.
5. Des normes seront établies quant au nombre et au genre de services dont seront dotés les divers terrains de camping.

Emplacement et possibilités d'accueil des terrains de camping

Le tableau ci-dessous fait voir l'emplacement et les possibilités d'accueil des terrains de camping déjà existants ou à établir. L'on se reportera à la carte n° 2 pour déterminer leur situation géographique.

Cette quantité d'emplacements pour campings – actuels et futurs – satisfera aux besoins pendant un certain temps, d'autant plus que le nombre des terrains provinciaux s'accroît constamment hors du parc et qu'ils sont mieux répartis à l'intérieur de celui-ci.

Il sera cependant nécessaire d'ajouter des campings rudimentaires lorsque le plan d'expansion du réseau de sentiers et parcours en canots sera mis en application. Leurs emplacements et leurs dimensions dépendront des études entreprises sur ces voies de communications.

Les camps rudimentaires qui existent actuellement sur les lacs Crean et Kingsmere seront conservés.

Camping collectif

Le camping de groupe est l'une des formes d'utilisation des parcs les plus caractéristiques et il est encouragé à travers le réseau

Résumé de l'aménagement des terrains de camping

Terrains de camping avec accès par route	Emplacements existants	Futurs emplacements
Waskesiu (tentes)	58	–
Waskesiu (caravanes)	120	160
Beaver Glen	214	214
The Narrows	60 (réaménagés)	100
Lac Sandy	25 (réaménagés)	50
Lac Namekus	25	25
Lac Trappers	5	5
Lac Wabeno	–	50
Camping collectif Namekus	–	40
Total	507	644

des parcs nationaux. Des emplacements pouvant accommoder des groupes organisés de campeurs, sous la tente ou avec des sacs de couchage, seront aménagés pour être utilisés par des organisations dont les programmes comprennent le type de camping et d'activités de plein air compatibles avec les régions naturelles du parc. On projette d'aménager au lac Namekus un terrain de camping de groupe pour 40 personnes; il sera voisin mais séparé du camping actuel. Cette installation remplacera le camping collectif de South Bay, mal situé par rapport au sentier en pleine nature de Mud Creek.

Abris rudimentaires

Des abris rudimentaires seront fournis dans les coins les plus reculés du parc, en relation avec le réseau de pistes. Comme ces aménagements devront être réalisés en milieu sauvage, les emplacements seront choisis en vue de causer le moins de dommages possibles au paysage environnant. On pourra également transformer en abri des cabanes désaffectées, qui servaient aux gardes en mission de patrouille; il y en a une, par exemple, au carrefour des sentiers Moose et 57.

Aménagement futur de camping

Les autres besoins en emplacements de camping, en dehors de ceux qui appartiennent à la catégorie dite primitive, devront être comblés à l'extérieur du parc. L'étroite collaboration qui existe avec les autorités provinciales permettra d'encourager la création de tels terrains, qui seront exploités par la province ou par des intérêts privés.

Activités de plein air

En dehors du camping et du programme d'interprétation, le parc national de Prince Albert offre à ses usagers un vaste choix d'activités de plein air. Jusqu'ici le visiteur recherchait surtout la détente, pratiquait la natation, se livrait aux plaisirs de la pêche, pique-niquait ou contemplait le paysage. De telles occupations nécessitent cependant un minimum d'installations sous forme de terrains de pique-nique, de belvédères et de panneaux indicatifs.

Les terrains de pique-nique et les belvédères sont prévus par le programme d'amélioration des routes et leurs emplacements seront choisis en fonction des relevés de circulation à travers le parc. Le réseau de sentiers sera élaboré de manière à rendre plus accessibles les curiosités les plus remarquables du parc.

Chaque activité de plein air et chaque programme ont fait l'objet d'études séparées, mais le plan-cadre englobe tous ces éléments, y compris les projets de sentiers, de stationnement le long des routes, de points d'intérêt, de campings rudimentaires, de pêche etc, dans un programme général d'interprétation. De cette façon, le visiteur pourra choisir le genre d'activité ou d'occupation qui l'intéresse et rendre ainsi plus profitable son séjour au parc.

Loisirs d'hiver

Les voyages étant devenus plus faciles en hiver, on peut s'attendre à ce qu'un nombre croissant de touristes visitent le parc de décembre à mars. Il n'y a cependant aucun projet spécial d'aménagement pour les activités récréatives hivernales.

Deux pistes de motoneiges ont été établies durant l'hiver 1968-1969. L'une, située à proximité de Waskesiu, a trois milles de long, l'autre, qui relie le lac Sandy au lac Waskesiu, est longue de 15 milles.

Moins d'une demi-douzaine de groupes a profité de la piste de 15 milles pendant l'hiver 1969-1970 et encore la majorité des usagers ne se conformait pas aux règlements en vigueur. Ce manque apparent d'intérêt pour la pratique de ce sport à l'intérieur du parc s'explique facilement. Il y a, en effet, abondance d'emplacements pour se livrer au plaisir de la motoneige dans le secteur général; le parc est trop éloigné de Prince Albert; et enfin la neige y est trop molle.

Les pistes pour motoneiges seront supprimées après l'hiver 1970-1971 à cause de leur faible utilisation et aussi des dommages que ce genre de véhicules peut occasionner à la couverture du sol et à la faune.

La limite est du parc traverse le lac Namekus. Il est question d'étendre cette limite vers l'est pour inclure le lac en entier.

Limites du parc

Des négociations ont été entreprises entre le gouvernement fédéral et celui de la province afin de rectifier les limites du parc national de Prince Albert. Ces négociations visent à inclure dans le domaine des réseaux de lacs et de rivières et à en exclure d'autres qui sont coupés par les limites.

L'adjonction de deux zones est primordiale: le territoire au nord du lac Lavallée afin de donner une plus grande protection à l'habitat des pélicans et les prairies situées dans l'angle sud-ouest du parc.

Les lacs Wabeno, Tourist, Namekus, Anglin, Nova, Osten et Strange font également l'objet de négociations. On propose en revanche d'exclure le secteur de la route Cookson parce qu'il ne dessert pas les intérêts du parc. Enfin on discutera de la possibilité de conserver la totalité de la vallée de la rivière Esturgeon comme région naturelle à cause des possibilités qu'elle offre aux canoteurs et aux excursionnistes.